



**L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC
RECENSION DES ÉCRITS**

par Nicole Lapierre Vincent
Février 2004

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Québec 

**L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC
RECENSION DES ÉCRITS**

par Nicole Lapierre Vincent
Février 2004

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-42253-8

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| DÉFINIR L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE | 2 |
| PREMIÈRE PARTIE : LES FACTEURS D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE | 3 |
| 1. LES FACTEURS RELIÉS AUX CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DES IMMIGRANTS | 3 |
| <i>Âge à l'immigration</i> | 3 |
| <i>Connaissance du français</i> | 4 |
| <i>Attributs culturels</i> | 5 |
| 2. LES FACTEURS RELIÉS À D'AUTRES ASPECTS CONCERNANT LES IMMIGRANTS | 6 |
| <i>Catégorie d'admission</i> | 6 |
| <i>Durée de séjour</i> | 7 |
| 3. LES FACTEURS RELIÉS AU CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL..... | 8 |
| <i>Politiques linguistiques, d'immigration, d'intégration et de sélection</i> | 8 |
| <i>Marché du travail</i> | 11 |
| <i>Contexte socio-économique</i> | 12 |
| <i>Ouverture de la société d'accueil</i> | 12 |
| <i>Fragilité géolinguistique</i> | 13 |
| 4. LES FACTEURS RELIÉS AU CONTEXTE DES PAYS D'ORIGINE | 14 |
| <i>Pays francotropes</i> | 14 |
| DEUXIÈME PARTIE : LES COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES EN PUBLIC | 15 |
| 1. L'USAGE DU FRANÇAIS DANS LES COMMUNICATIONS PUBLIQUES..... | 15 |
| 2. À L'ÉCOLE | 16 |
| 3. AU TRAVAIL | 20 |
| 4. DANS LA CONSOMMATION | 23 |
| TROISIÈME PARTIE : LES COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES EN PRIVÉ | 23 |
| 1. LA LANGUE PARLÉE À LA MAISON | 24 |
| 2. LE CHOIX DU LIEU DE RÉSIDENCE ET LA LANGUE D'USAGE..... | 26 |
| QUATRIÈME PARTIE : LA VIE PARTICIPATIVE ET LA LANGUE | 28 |
| 1. LA CITOYENNETÉ..... | 28 |
| 2. LA PARTICIPATION CIVIQUE..... | 29 |
| 3. LES RÉSEAUX SOCIAUX DES IMMIGRANTS..... | 30 |
| 4. L'ADHÉSION AUX VALEURS | 30 |
| BIBLIOGRAPHIE | 31 |

L'intégration linguistique au Québec

Recension des écrits

« Au Québec, la langue française constitue depuis quatre siècles le principal facteur d'intégration socioculturelle. [...] Jusqu'au milieu du 20^e siècle, le français a joué ce rôle en symbiose avec d'autres caractères ou marqueurs culturels, notamment la religion catholique et le patrimoine coutumier hérité de la Nouvelle-France. Depuis un demi-siècle, à cause de la différenciation ethnique de la société québécoise, le français s'est peu à peu dissocié de ces autres marqueurs et s'est imposé comme principal vecteur d'intégration. [...] La langue française est devenue une matrice polyvalente qui admet toute la diversité des stratégies identitaires, toute la variété des investissements symboliques, toute la richesse des héritages, des apports et des inventions. C'est une langue qui se parle désormais à plusieurs voix. » (BOUCHARD, 2000 : 2)

INTRODUCTION

Dans un ouvrage intitulé : *Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*, Victor PICHÉ et Liane BÉLANGER (1995) ont réuni plus d'une centaine d'études qu'ils ont analysées en tenant compte de plusieurs variables qui joueraient un rôle dans l'intégration des immigrants dans diverses sphères de l'activité humaine. Compte tenu de la qualité de cette revue et de sa pertinence, nous allons tenir compte, autant que possible, des analyses qui y ont été faites. Toutefois, notre propos étant de parler de ce qui s'est écrit sur la question de l'intégration linguistique, nous examinerons les écrits en privilégiant cet angle d'examen.

Ainsi, dans la première partie, nous traiterons des facteurs d'intégration linguistique qui (1) sont reliés aux caractéristiques personnelles des immigrants (âge à l'immigration, connaissance du français, attributs culturels) ; (2) sont reliés à d'autres aspects les concernant (catégorie d'admission, durée de séjour) ; (3) sont reliés au contexte de la société d'accueil (politiques linguistiques, d'immigration, d'intégration et de sélection, marché du travail, contexte socio-économique, ouverture de la société d'accueil, fragilité géolinguistique) ; (4) sont reliés au contexte des pays d'origine (orientation linguistique vers le français ou non, etc.). Nous discuterons en effet, dans cette première partie, de la fragilité du français, une langue menacée « à cause du rapport démographique inégal dans lequel se trouve la francophonie québécoise » en Amérique du Nord. (BOUCHARD, 2000 : 3)

Dans la deuxième partie de cette recension, nous aborderons la question des comportements linguistiques à proprement parler. En premier, nous traiterons de l'usage du français dans les communications publiques, à l'école, au travail, dans la consommation. Au chapitre de l'usage du français à l'école, nous ajoutons des considérations sur la concentration ethnique dans les écoles de Montréal, et sur le multilinguisme des élèves allophones.

Ensuite, dans une troisième partie, nous aborderons l'usage du français dans la vie privée. Précisons toutefois que l'objectif de l'intégration linguistique n'est pas l'usage exclusif du français à la maison ; néanmoins, il est intéressant de connaître l'usage linguistique en privé, cette information étant non négligeable sur les plans diagnostique, sociodémographique et historique.

À cet égard, le CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1999a : 18-19) a observé le mécanisme de transfert¹ chez les immigrants allophones :

« [...] L'orientation linguistique des allophones est évaluée par leur transfert linguistique [c'est-à-dire] par le fait qu'ils parlent maintenant le français ou l'anglais à la maison plutôt que leur langue maternelle. Cette évaluation ne porte cependant que sur moins de la moitié d'entre eux : en 1997, 36 % avaient effectué un transfert. La notion de transfert linguistique exclut donc 64 % des allophones qui, pour diverses raisons, ont conservé leur langue d'origine à titre de langue parlée à la maison. [...] Parmi les 36 % qui ont effectué un transfert linguistique, ceux qui ont choisi de parler le français à la maison ont une tendance plus marquée à utiliser la même langue à l'extérieur que ceux qui ont adopté l'anglais à la maison. »

Enfin, en quatrième partie, nous aborderons autant que faire se peut, étant donné qu'il y a peu d'ouvrages qui traitent de cette question, le rapport entre la vie participative et la langue : la citoyenneté, la participation civique, les réseaux sociaux des immigrants, l'adhésion aux valeurs.

DÉFINIR L'INTÉGRATION LINGUISTIQUE

Le concept d'intégration est difficile à définir. On peut dire, à tout le moins, qu'il n'y a pas consensus sur sa définition, selon l'école de pensée ou l'affiliation politique auxquelles vous adhérez, selon que vous êtes natif ou immigrant, selon le pays d'où vous venez, etc. Définir l'intégration prête donc flanc au questionnement : une intégration réussie consiste-t-elle à voir « s'estomper les différences entre natifs et immigrants » ? À voir « l'immigrant performer aussi bien que la population non immigrante » ? (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 11) L'intégration linguistique consiste-t-elle à voir l'immigrant opter pour l'utilisation du français dans tous les domaines de ses activités, à se joindre au groupe francophone, à adopter ses valeurs et ses coutumes ?

Nous pourrions multiplier les possibilités de définitions. Nous élaborerons donc, aux fins de cette revue, une définition à partir de principes généraux : sont intégrés les immigrants qui ont la capacité d'utiliser l'une ou l'autre des langues en présence dans la société d'accueil dans leurs communications à caractère public. Toutefois, comme les deux langues sont en concurrence au Québec et que les dispositions de la politique linguistique du gouvernement du Québec visent à « augmenter » la proportion d'immigrants qui adoptent le français comme langue de la vie publique et qui s'identifient au projet d'un Québec français, la définition de l'intégration, dans le contexte particulier du Québec, devrait se lire ainsi : il y a intégration à la société québécoise quand le plus grand nombre d'immigrants choisissent le français comme langue d'usage public². C'est sur cette définition que repose notre étude sur l'intégration linguistique des immigrants.

¹ Une personne opère un « transfert » linguistique lorsqu'elle choisit comme langue d'usage à la maison une autre langue que sa langue maternelle.

² La notion d'intégration, considérée dans son ensemble, peut recouvrir un spectre beaucoup plus large. Dans son énoncé de politique, le MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1990 : 44, 45) la définit, entre autres, ainsi : « S'intégrer, c'est devenir partie intégrante d'une collectivité. » ; « L'apprentissage et la maîtrise de la langue d'accueil, la familiarisation avec les codes culturels en vigueur dans la nouvelle société et la redéfinition d'une identité qui concilie ces valeurs et celles de la culture d'origine ne sont que quelques exemples des adaptations que suppose l'intégration. »

PREMIÈRE PARTIE : LES FACTEURS D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE

1. Les facteurs reliés aux caractéristiques personnelles des immigrants

Âge à l'immigration

PICHÉ et BÉLANGER (1995 : 14) émettent l'hypothèse vraisemblable selon laquelle le fait d'être jeune devrait faciliter l'intégration dans les diverses sphères de la société québécoise, en particulier sur le plan linguistique. L'étude de MONNIER (1993 : 55) confirme cette hypothèse en disant que les immigrants arrivés avant l'âge adulte auront eu l'occasion d'acquérir une meilleure maîtrise du français et de l'anglais que leurs parents. BAILLARGEON (1997 : 11) va dans le même sens : « Plus les immigrants arrivent jeunes au pays et plus, par le biais de l'école, ils apprennent vite une langue d'accueil et l'utilisent dans leur communication hors famille. » Elle va d'ailleurs plus loin en mentionnant :

« Les données du recensement nous permettent de voir que les enfants d'immigrants, qu'ils soient arrivés à l'âge scolaire ou nés ici, apprennent rapidement une langue d'accueil et l'utilisent dans une très grande proportion lorsqu'ils arrivent à l'âge adulte comme langue d'usage dans leur propre ménage. » (BAILLARGEON, 1997 : 11)

La question cruciale qui se pose toutefois est la suivante : l'intégration est-elle dirigée vers le groupe francophone ou vers le groupe anglophone ? Deux facteurs semblent intervenir dans l'orientation du choix : la période d'immigration et l'origine ethnique. En effet, avant les années 1960, les difficultés d'accès des jeunes d'origines diverses au réseau scolaire francophone, alors sous l'hégémonie du catholicisme (et la fascination exercée par la culture américaine), ont incité plusieurs familles immigrantes à inscrire leurs enfants dans des écoles anglophones. Les dispositions de la loi 101 ont depuis lors contraint les nouveaux immigrants, sauf exceptions, à fréquenter les réseaux scolaires francophones. (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 14)

« Les résultats de l'enquête de MONNIER (1993) sont clairs à ce sujet. Ils révèlent que les jeunes (moins de 17 ans) venus au Québec avant 1976 sont plus nombreux à maîtriser l'anglais que le français en raison de leur accès au réseau d'écoles anglophones, de leur désir de promotion socioprofessionnelle et de la proximité de la culture anglo-américaine à Montréal. Inversement, les jeunes arrivés entre 1976 et 1991 sont plus nombreux à maîtriser le français [...]. L'auteur voit là l'effet manifeste de la scolarisation obligatoire en français après 1976. » (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 14-15)³

L'orientation du choix vers le français n'est toutefois pas uniforme selon la communauté ethnoculturelle à laquelle le jeune appartient. Selon plusieurs auteurs, l'adoption de l'anglais a été, dans le passé, plus répandue parmi les groupes ethnoculturels que celle du français ; cette tendance toutefois s'est renversée depuis l'adoption de la loi 101 : sauf pour quelques communautés, « en général, les plus jeunes utilisent plus le français que l'anglais dans la vie quotidienne ». (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 15)⁴

Pour avoir une idée du nombre de jeunes immigrants qui sont entrés au Québec pour une période donnée, nous privilégierons la période d'admission 1996-2000, pour laquelle la proportion des moins de 15 ans se situe à 23 %, et celle des 15 à 24 ans, à 16 %. (BENJAMIN, 2001 : 581)

³ Voir aussi l'ouvrage de BAILLARGEON (1997 : 11-13).

⁴ Il faut voir à ce sujet les études de VELTMAN et PARÉ (1985 : 64-76), PAILLÉ (1981) et VELTMAN et IOANNOU (1984 : 61-67).

Connaissance du français

Il est presque tautologique de dire que la connaissance d'une des deux langues du pays d'accueil, du moins un minimum de connaissances, est un facteur d'intégration déterminant.

« Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que la connaissance du français ou de l'anglais facilite l'intégration des personnes immigrantes. Ce serait un des facteurs les plus importants étant donné le rôle primordial de la communication dans l'établissement de tout contact avec la société d'accueil [...]. CONSTANTINIDES (1983 : 196) soutient que l'intégration requiert un minimum de connaissances linguistiques permettant "un minimum de symbiose culturelle" ». (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 17)

DESCHAMPS (1985) pour les réfugiés vietnamiens, et CHUNG et YIM (1993) pour les immigrants coréens de Montréal confirment que : « La barrière linguistique constitue un des principaux freins à l'intégration de ces communautés à la société québécoise ». (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 17) Les auteurs de la revue des études remarquent que l'intégration linguistique est aussi déterminée par une connaissance **préalable** de l'une ou l'autre langue officielle, selon l'étude de VELTMAN et PANNETON (1989)⁵. Par contre, ces derniers chercheurs suggèrent que la connaissance de la langue anglaise seulement à l'arrivée « constituerait un facteur négatif dans l'intégration au groupe francophone ». (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 17)

CALDWELL (1983 et 1994) remarque en outre que « c'est la connaissance du français qui est le facteur explicatif le plus important dans la rétention des groupes immigrants au Québec ». Dans son document de consultation sur les niveaux d'immigration 2001-2003 (p.12), le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC fait plutôt le constat suivant : « La connaissance du français constitue [...] un gage d'une plus grande probabilité de rétention au Québec et d'une meilleure insertion dans le marché du travail. » En janvier 2000, le taux de présence global des immigrants admis durant la période 1989-1998 était de 77 % (STE-MARIE, 2000).

Dans des tableaux de données récentes de L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, on peut retracer, à travers les recensements de 1971 à 2001, l'évolution des connaissances linguistiques de la population immigrée du Québec. Pour ceux qui ont la connaissance du français seulement, on note une augmentation d'environ 11 points de pourcentage entre 1971 et 2001. Les immigrants qui ne connaissent que l'anglais représentent environ 39 % de la population immigrante en 1971 ; ce pourcentage est de 16 % en 2001, ce qui constitue un écart de 23 points de pourcentage. Quant à ceux qui ne connaissent ni le français ni l'anglais, les pourcentages se situent entre 32 et 40 % à chaque recensement. Enfin, plus d'une personne sur cinq se déclare bilingue dans la population immigrante de 2001.

Connaissance du français et de l'anglais, population immigrée – Québec, 1971-2001

| Recensements | Français seul. % | Anglais seul. % | Fr. + angl. % | Ni fr. ni angl. % |
|--------------|------------------|-----------------|---------------|-------------------|
| 1971 | 14,8 | 38,9 | 13,8 | 32,5 |
| 1981 | 30,7 | 19,3 | 9,9 | 39,8 |
| 1991 | 20,9 | 23,2 | 16,6 | 39,2 |
| 2001 | 25,4 | 15,9 | 21,6 | 37,1 |

Source : Institut de la statistique du Québec⁶.

⁵ Voir aussi l'ouvrage de BAILLARGEON (1997 : 14).

⁶ Site Web de l'Institut de la statistique du Québec, section « société et démographie », interrogé le 11 septembre 2003. www.stat.gouv.qc.ca

On note que la diminution des immigrants parlant anglais (23 points de pourcentage) ne s'est pas réalisée seulement en faveur du groupe francophone (augmentation de près de 11 points de pourcentage), mais aussi en faveur de ceux qui connaissent deux langues (augmentation de 8 points depuis 1971).

Les données dont nous disposons au chapitre de la connaissance des langues sont tirées des recensements successifs, dans lesquels les répondants « déclarent » avoir telles ou telles connaissances linguistiques. Selon le CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1999 : 27), les répondants ont tendance à surévaluer leurs connaissances. Dans cette étude du Conseil sur la langue d'usage public, l'analyse des compétences langagières a porté sur « la connaissance linguistique fonctionnelle » des répondants, ce qui donne à l'étude une forte crédibilité. Nous reviendrons plus loin sur cette étude.

On ne saurait terminer cette section sans parler du groupe de personnes qui ne connaissent ni le français ni l'anglais, groupe marginalisé sur le plan linguistique. Selon BENJAMIN, le recensement de 1996 en a dénombré 9 % au Québec ; « le phénomène touche [...] les nouveaux arrivants en raison de leur brève période de séjour [...] [mais] il s'observe aussi chez des cohortes plus anciennes [...], plus les femmes que les hommes, [...] particulièrement les personnes âgées de 45 ans et plus ». (BENJAMIN, 2001 : 583-584)

Attributs culturels

Selon PICHÉ et BÉLANGER, la notion d'*attributs culturels* reste assez floue chez les auteurs dont l'ouvrage a été recensé par eux ; toutefois, les *attributs culturels* doivent néanmoins être comptés parmi les facteurs d'intégration : c'est-à-dire la proximité des langues d'origine latine, la tradition judéo-chrétienne, la religion et la similitude culturelle en général. (ALPALHAO et DA ROSA, 1978, MCNICOLL, 1993)

D'autres parlent d'une « inclinaison naturelle de certains immigrants vers l'un ou l'autre des groupes linguistiques du Québec ». (VELTMAN et PARÉ, 1985 : 13 et 29) Par exemple, le fait que le Maghreb et le Vietnam aient été colonisés par les Français, que les habitants de ces pays aient été mis en contact étroit avec les us et coutumes de la culture française rendraient, selon ces chercheurs, le processus de leur intégration plus aisé. L'orientation linguistique préalable d'un groupe ethnique (par exemple, les Indochinois et les Maghrébins vers le français, et les Indiens et les Grecs vers l'anglais) prédispose ou non à l'intégration en français (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 24).

De son côté, le CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1999 : 23-25) parle « d'héritage culturel », dont les deux dimensions seraient : 1) la proximité linguistique de la langue maternelle des immigrants avec le français ; 2) une prédisposition favorable au français qui proviendrait du prestige dont jouirait cette langue dans le pays d'origine de l'immigrant⁷. « Par proximité linguistique, on entend la ressemblance découlant du rattachement des langues à une même famille. » Un immigrant dont la langue est d'origine latine aura, en général, plus de facilité à apprendre le français que celui dont la langue se rattache à une autre famille linguistique.

⁷ Le français devrait jouir d'un statut particulier dans les pays qui participent au réseau international de la francophonie : pays d'Europe dont le français est la langue officielle, Égypte, Roumanie, anciennes colonies françaises et belges, et anciens protectorats français (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1999 : 24)

À titre d'exemple, sur le plan du comportement linguistique dans la région métropolitaine de Montréal :

« 84 % des immigrants de langue maternelle latine utilisent principalement le français en public [et] 69 %, presque exclusivement le français. Les immigrants dont la langue maternelle n'appartient pas à la famille des langues latines ont un comportement différent : 61 % utilisent principalement l'anglais et 52 % presque exclusivement l'anglais. [...] » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1999a : 24)

Pour estimer l'importance des immigrants de langue maternelle latine au Québec, ces derniers représentaient, selon le Conseil de la langue française, « 51 % de l'ensemble de ceux arrivés dans les années 1960, 38 % de ceux arrivés dans les années 1970 et 37 % des immigrants arrivés dans les années 1990 ». (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1999a : 24)

Dans le chapitre de son mémoire portant sur l'*Apport de la cohorte immigrée en 1991-1996*, CASTONGUAY (2001b : 6) souligne que la principale cause du progrès de l'attrait du français comme langue d'usage à la maison, entre les recensements de 1991 et de 1996, est imputable à « la sélection d'immigrants en fonction de leurs attributs linguistiques » :

« L'arrivée [...] récente d'une immigration davantage francotrope – naturellement plus orientée vers le français en vertu d'une langue maternelle latine ou de l'histoire coloniale du pays d'origine – a été la principale cause du progrès de l'attrait relatif du français auprès de la population allophone à Montréal ». (CASTONGUAY, 2001b : 6)

L'« héritage linguistique » influence donc l'usage de l'une ou de l'autre langue.

Dans une conférence prononcée à Neuchâtel, RENAUD (2001b : 1) mettait en exergue l'assertion suivante :

« Au Québec, l'équilibre démographique entre francophones et anglophones se joue en partie par l'orientation linguistique qu'adoptent les immigrants. Leur usage du français ou de l'anglais dans divers contextes tant publics que privés illustre non seulement la capacité d'attraction de ces groupes sociaux mais aussi détermine l'évolution des tensions politiques autour de cette question. »

2. Les facteurs reliés à d'autres aspects concernant les immigrants

Catégorie d'admission

PICHÉ et BÉLANGER (1995 : 27) déplorent que peu d'études sur les facteurs d'intégration tiennent compte de la catégorie d'admission⁸, même si cette variable est complexe à interpréter. Les changements importants dans la composition des flux migratoires d'une décennie à l'autre et, partant, de la distribution des cohortes dans les différentes catégories justifient la pertinence de traiter cette variable en tant que facteur d'intégration.

⁸ Il en existe trois : la catégorie des « indépendants », maintenant appelée l'immigration économique dont la sélection est faite par le Québec ; celle de la « famille », inscrite dans le cadre du programme de regroupement familial du gouvernement fédéral ; celle des réfugiés, sélectionnés ou non dans le cadre de l'accueil humanitaire du Canada.

Étant donné que les travailleurs « indépendants » qualifiés sont sélectionnés à partir de critères serrés : niveau de scolarité, type de qualifications professionnelles, degré de connaissances linguistiques et situation financière, il est normal que leur potentiel d'intégration soit plus grand que pour les membres de la catégorie « famille », qui « présenteraient des difficultés d'intégration plus marquées » (POLÈSE et BÉRARD, 1978). Le tableau qui suit donne une image de la connaissance des langues chez les immigrants entrés au Québec de 1991 à 1995. Chez les travailleurs indépendants, la connaissance de l'anglais seulement est légèrement supérieure à celle du français seulement. L'observation vaut également pour les réfugiés. Pour ceux qui ne connaissent ni le français ni l'anglais, en proportion élevée dans la catégorie « famille », l'intégration économique devra impérativement commencer par une intégration linguistique.

Immigrants admis au Québec selon la connaissance des langues et la catégorie d'immigrant, 1991-1995

| Années | | Indépendants | Famille | Réfugiés |
|-----------|------------------------|--------------|---------|----------|
| | | % | % | % |
| 1991-1995 | Français seulement | 22,4 | 17,1 | 23,7 |
| | Anglais seulement | 24,1 | 19,4 | 25,8 |
| | Français et anglais | 18,9 | 8,2 | 12,2 |
| | Ni français ni anglais | 34,6 | 55,3 | 38,4 |

Source : BAILLARGEON (1997), *Immigration et langue*, p. 113.

L'intégration économique serait, semble-t-il, également tributaire des caractéristiques à la sélection. En effet, selon le quatrième suivi (en 1999) de l'enquête longitudinale ÉNI (Établissement des nouveaux immigrants) sur les immigrants admis en 1989 et « dont la période d'établissement a coïncidé avec la récession économique et la lente reprise de l'emploi au Québec [...], les répondants admis sous la catégorie « indépendant », les gens plus âgés et les plus scolarisés détiennent tout au long de la période des emplois à statut économique élevé. Par ailleurs, on observe que si les réfugiés avaient des emplois à statut plus faible pendant les trois premières années, par rapport à ceux détenus par les immigrants de la catégorie « famille », cela n'est plus le cas dans les années suivantes. » (BENJAMIN, 2001 : 593)

Pour 2004, le Québec prévoit accueillir dans l'ensemble « un total de 40 000 à 44 000 immigrants⁹. La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 65 % du total des admissions [soit entre 24 500 et 26 400]. La proportion des immigrants connaissant le français lors de leur admission devrait atteindre 50 % du volume global. »

Durée de séjour

PICHÉ et BÉLANGER (1995 : 28-29) soutiennent que « l'intégration étant un processus qui se déroule dans le temps, tous les modèles d'intégration considèrent la durée de résidence comme centrale. C'est probablement un des facteurs les plus déterminants à moyen et à long terme. » L'importance de ce facteur serait prépondérante sur le plan linguistique mais aussi sur les plans de l'intégration socio-économique, résidentielle, scolaire et culturelle.

Sur le plan linguistique, par exemple, VELTMAN et PANNETON (1989) observent qu'après une période de dix à quatorze ans de séjour, l'usage d'une langue maternelle autre que le français ou l'anglais a presque disparu chez des immigrants dont la migration s'est produite alors qu'ils

⁹ Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration : *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2004*, page 3. Site Web du Ministère, interrogé le 17 février 2004 : http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/Plan_immigration_2004.pdf.

avaient moins de quinze ans. LEDOYEN (1992) confirme cette hypothèse pour les jeunes arrivés avant l'âge de vingt ans. (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 28)

Il en est de même pour le processus d'insertion socio-économique qui s'accomplit avec le temps. Selon GAGNÉ (1989), « cette durée dépend de la scolarité, de la connaissance de la langue et de l'expérience des conditions socio-économiques caractérisant les pays industrialisés. On pourrait rajouter le type de profession (Lasry, 1982) et le contexte socio-économique du moment (Deschamps, 1987 et Manègre, 1993) ».

3. Les facteurs reliés au contexte de la société d'accueil

La *Revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants* repose sur une structure d'analyse très intéressante. Les auteurs (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 29) montrent que l'analyse des caractéristiques individuelles pré-migratoires des immigrants est insuffisante pour rendre compte de la complexité du phénomène de l'intégration, et doit être complétée par l'analyse « de facteurs plus contextuels ». Si peu d'études se sont penchées sur cette question, BAILLARGEON, en 1997, en a posé les premiers jalons, que nous reprendrons en partie dans ce chapitre.

Politiques linguistiques, d'immigration, d'intégration et de sélection

Les politiques d'immigration et de sélection des immigrants représentent d'autres « conditions » qui ont modulé et continuent à moduler l'intégration linguistique des nouveaux arrivants.

Avant les années 1960,

« Les immigrants recrutés et sélectionnés par le Canada qui s'établissaient au Québec s'identifiaient généralement à la minorité anglophone, ce qui n'est guère étonnant puisque cette minorité dominait complètement la vie économique montréalaise. Non seulement s'identifiaient-ils à cette minorité, mais leur intégration se faisait à travers les réseaux sociaux et les institutions de cette minorité. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 71)

En effet, la méfiance qu'inspirait l'immigration à cette époque a amené « plusieurs institutions publiques (notamment les écoles publiques francophones de Montréal) à se replier sur elles-mêmes et à faire en sorte que ces nouveaux venus inscrivent leurs enfants dans le réseau scolaire protestant anglophone ». (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 72)

« Les années 1960 correspondent, pour le Québec, à une ère de construction et d'affirmation de son identité, de sa distinction. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 72) Le Rapport Gauthier – ce dernier étant chargé d'examiner l'enseignement des langues aux adultes immigrants et l'intégration linguistique des enfants d'origine immigrante – propose la mise en place de services spécialement dédiés à l'apprentissage du français par les immigrants. En 1968, le Ministère de l'Immigration est créé ainsi que les COFI¹⁰. « Un incident survenu dans les écoles de Saint-Léonard soulève publiquement le problème de l'intégration des immigrants et provoque une première prise de conscience chez la population. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 73) À la suite de cet « incident », une commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques (la Commission Gendron) est créée ; elle déposera son rapport en 1972.

¹⁰ COFI : Centres d'orientation et de formation des immigrants.

« La prédominance de l'anglais dans le monde des affaires et de l'économie, et la difficulté du français ainsi que des francophones à s'imposer en étaient les constats majeurs. [...] Selon la Commission, seule l'utilisation du français comme langue de travail serait susceptible d'amener les non-francophones et les immigrants à apprendre et à utiliser le français. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 73)

La Commission recommandait donc non seulement des mesures pour le recrutement des immigrants à l'étranger, mais aussi « des structures pour soutenir et orienter leur intégration [...] ». (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 73) Des services ont donc été développés, concrétisés notamment par des services d'accueil et des COFI, mais ces derniers services ne réussissaient pas à rejoindre la majorité des immigrants adultes non francophones qui arrivaient annuellement.

« La prise de conscience que la langue est un moteur central de l'identité québécoise amène le gouvernement à intervenir en matière d'aménagement linguistique en adoptant, en 1977, la Charte de la langue française, ou Loi 101. Cette loi renversa les tendances en termes d'intégration linguistique des jeunes immigrants en les obligeant à fréquenter les écoles françaises. Le gouvernement cherchait ainsi à intégrer les allophones dans les réseaux sociaux francophones. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 74)

Selon SERRÉ, les effets de la loi 101 et, par conséquent, l'intégration linguistique qui s'est réalisée depuis vers le français « ne fait que compenser les pertes et les reculs subis dans le passé par une intégration massive des immigrants à la minorité anglophone ». (SERRÉ, 2000 : 18)

La Commission Gendron privilégiait également un meilleur contrôle du Québec sur le recrutement des candidats à l'immigration et des responsabilités accrues pour ce qui est de leur intégration en territoire québécois. Plusieurs ententes avec le gouvernement du Canada ont été conclues de 1971 à 1991. La pérennité du fait français en Amérique du Nord a été le leitmotiv de ces négociations :

« La croissance relative du groupe des allophones étant susceptible de modifier les équilibres linguistiques existant au Québec au détriment du français puisque ceux-ci s'anglicisaient, l'immigration est ainsi devenue un enjeu majeur dans l'évolution des équilibres linguistiques et culturels du Québec. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 75)

Les objectifs du Québec en signant l'entente Couture-Cullen (1978) sont sans équivoque : « L'établissement des ressortissants étrangers doit contribuer à l'enrichissement socioculturel du Québec compte tenu de sa spécificité française, et les candidats, être sélectionnés en fonction de leurs capacités d'intégration rapide et durable à cette société ». (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 75)

Durant les années 1980, quelques interventions importantes du ministère ont été faites dont un premier plan d'action et la création d'« un programme québécois¹¹ de francisation des immigrants ainsi qu'un programme destiné à soutenir financièrement les organismes communautaires qui offrent ces services de francisation ». (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 76) C'est à cette période aussi qu'une diversification importante des lieux de provenance des immigrants se produit. L'Europe, qui constituait la source de l'immigration dans une proportion de 60 % (à la fin des années 60), avait, en 1990, un poids relatif qui n'était plus que de 17 %. « En 1986, les allophones représentaient 6,9 % de la population québécoise, comparativement à 3,7 % en 1951 ;

¹¹ Le programme de francisation des immigrants à temps plein étant alors sous la compétence du gouvernement fédéral.

cette proportion passe à 8,8 % en 1991, puis à 9,75 en 1996. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 76), sans compter l'émergence d'un nouveau phénomène, celui des demandeurs d'asile, en provenance de tous les continents.

Au début des années 1990, la publication d'un Énoncé gouvernemental de politique en matière d'immigration et d'intégration (et le plan d'action qui l'a suivie) marque une étape importante dans la francisation des immigrants.

« Au cœur de cet énoncé, un nouveau concept, celui de *contrat moral*, traduit le principe selon lequel les nouveaux arrivants accepteraient de s'intégrer au Québec avec sa langue et ses valeurs fondamentales tandis que la société québécoise tout entière s'engage à s'adapter à une réalité pluraliste où de nouveaux citoyens de pleins droits composeraient une part croissante de celle-ci. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 78)

L'Énoncé définissait l'intégration comme un processus dynamique, multidimensionnel (linguistique, culturel, socio-économique, institutionnel et personnel) et complexe dont les dimensions étaient interreliées. « La maîtrise de la langue était perçue comme une condition nécessaire et un préalable à la pleine participation à la vie économique et aux institutions de la société. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 78) Cette politique interpellait la société francophone dans sa perception de l'immigration et dans sa perception d'elle-même comme communauté d'accueil, et soulevait aussi la fragilité de la langue française au Québec. En effet, l'ambiguïté du statut du français au Québec¹² (ou la dualité linguistique, si l'on veut) rend les interventions en matière linguistique plus complexes : « En plus d'intervenir sur l'accessibilité et la qualité des services, on doit également intervenir sur deux autres facteurs qui vont habituellement de soi : la motivation à apprendre une langue ainsi que le désir et la possibilité de la pratiquer dans la vie quotidienne. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 79)

La passation d'une entente avec le gouvernement fédéral en 1991¹³ confiait enfin au Québec la capacité de faire lui-même la sélection des travailleurs « indépendants » immigrants et la maîtrise d'œuvre complète de leur intégration socio-économique, linguistique et culturelle. À cet égard, le Québec revoyait les instruments de sa politique d'immigration et réorganisait ses services de francisation ; il implantait notamment, en 1996, une nouvelle grille de sélection (des indépendants) fondée sur le profil professionnel, la connaissance du français et l'*employabilité* (ce qui a entraîné une sélection plus judicieuse d'immigrants francophones ou « francophonisables »).

« L'ensemble des recherches réalisées entre 1991 et 1995 confirment [...] des acquis indéniables dans le domaine de l'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise. [...] Les transferts linguistiques des cohortes les plus récentes, celles arrivées depuis 1976, se font maintenant davantage vers le français que vers l'anglais. Les populations natives allophones et les immigrants allophones connaissent le français dans des proportions plus élevées qu'auparavant. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 82)

GAGNÉ et CHAMBERLAND notent, à la fin de leur article, l'évolution qui s'est produite dans l'atteinte des objectifs du Québec en matière de francisation des immigrants : «[...] Le défi

¹² « Le Canada est un pays majoritairement anglophone où la langue d'accueil, d'établissement et d'intégration des immigrants est sans équivoque l'anglais. Pour beaucoup d'immigrants, venir au Québec continue toujours de signifier vivre dans une province d'un pays majoritairement anglophone. » (BAILLARGEON, 1997 : 11)

¹³ *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, dit « Entente Gagnon-Tremblay / McDougall » (1991).

consiste à faire progresser l'usage du français comme langue publique. [...] L'intégration de l'économie montréalaise sur le marché nord-américain accentue l'ampleur du défi qu'est l'établissement du français comme langue commune. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 83)

Marché du travail

GAGNÉ et CHAMBERLAND (1999 : 84) font remarquer par ailleurs que, depuis quelques années, « l'insertion économique des personnes immigrées et des nouveaux arrivants semble plus difficile qu'elle ne l'était il y a une dizaine d'années. La maîtrise insuffisante du français serait un des obstacles importants dans l'insertion sur le marché du travail », dans certains secteurs et dans certains types d'emploi.

« À l'inverse, la connaissance du français a pour effet d'accroître leur mobilité sociale sur le marché du travail et leur aptitude à atteindre un emploi correspondant mieux à leurs capacités professionnelles. Pour les allophones, la connaissance du français améliore considérablement les perspectives salariales ce qui n'est pas le cas des personnes qui ne connaissent que l'anglais (Pendakur et Pendakur, 1997). Pourtant, des services spécialisés, complémentaires à une francisation de base, sont peu développés parmi la gamme actuelle des services. Les résultats de recherches nous démontrent que l'insertion économique ne peut s'envisager "in se" et que celle-ci est liée notamment à l'intégration linguistique. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 85)

Selon BAILLARGEON (1997 : 9), « Le marché du travail est un facteur majeur d'intégration linguistique. » L'immigrant qui a un emploi a de meilleures chances de progresser dans la connaissance d'une langue, notamment à cause de la possibilité de contacts avec des membres de la société d'accueil. Selon VELTMAN ET PARÉ (1985 : 55), le milieu du travail est l'endroit privilégié pour apprendre une langue seconde.

« Les résultats de l'enquête de 1991 sur l'adaptation linguistique des immigrants de la décennie 1980 vont dans le même sens et suggèrent qu'une participation active au marché du travail favorise une intégration plus rapide et même plus profonde (VELTMAN et PARÉ, 1993 : 64). » (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 21)

DESCHAMPS (1985) et MONNIER (1993 : 42) ajoutent que l'amélioration des connaissances est stimulée par le milieu de travail francophone. RENAUD, dans son étude de 1994, constate que « le simple fait d'être en emploi augmente la probabilité pour les nouveaux immigrants de s'inscrire à des cours de français et donc d'approfondir leur connaissance de cette langue. » (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 21) Selon SERRÉ (2000 : 36), le milieu du travail, tout comme l'école, est « l'un des plus puissants facteurs d'intégration culturelle des groupes linguistiques ».

Toutefois, « BÉLAND (1991) et MONNIER (1993) soutiennent qu'il y a une division linguistique des emplois ». Selon BÉLAND, « l'évolution du comportement linguistique [...] est liée à la nature même du travail » effectué ; par exemple, si l'emploi comprend des activités telles que : lecture, écriture ou contact avec une clientèle, il y a augmentation de l'utilisation du français. Ce constat est relayé par BAILLARGEON (1997 : 13). Selon MONNIER (1993), ce phénomène se vérifie moins dans « le secteur industriel, chez les administrateurs, les employés de bureau et les vendeurs tandis qu'il l'est davantage dans l'administration publique, chez les professionnels, les employés de service et les cols bleus ». (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 21)

Il y a donc des domaines du marché du travail qui reposent davantage sur l'utilisation orale de la langue, sur la lecture et l'écriture en français ; ces domaines auraient donc plus d'impact que d'autres sur le comportement linguistique des immigrants. (MCALL, 1992)

Toutefois, selon BAILLARGEON, l'immigrant sera motivé à apprendre le français si l'acquisition de cette langue est indispensable à son intégration socio-économique et à sa mobilité professionnelle, c'est-à-dire si le français joue « un rôle déterminant » dans l'ensemble de la société d'accueil. C'est la raison pour laquelle « le statut du français et l'importance de son utilisation sur le marché du travail québécois et montréalais exercent à ce titre une influence centrale. [...] Les indicateurs [...] montrent qu'il y a eu amélioration du statut du français sur le marché du travail montréalais depuis les années 70. » (BAILLARGEON, 1997 : 9)

Contexte socio-économique

« Le contexte socio-économique et politique [...] dans lequel la population immigrante s'insère peut jouer un rôle prépondérant quant à son intégration à tous les niveaux. » (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 30) Une conjoncture économique difficile, par exemple, peut influencer directement le processus d'insertion des immigrants sur le marché du travail.

En effet, la conjoncture économique – celle du début des années 1990, par exemple – peut avoir marqué l'insertion économique des immigrants et freiné leur intégration rapide ou complète à la société d'accueil. Un des traits marquants de cette récession économique de 1990-1991 a été la reprise tardive de l'emploi au Québec, particulièrement à Montréal. (BENJAMIN, 2001 : 589) RENAUD (2001b : 6) observe, quant à lui, chez son échantillon de cohortes d'immigrants suivis pendant les trois premières années de séjour (1990-1991-1992), une décroissance temporaire de l'occupation d'emplois en français – dominante au début de l'établissement – et qui se produit « entre deux et trois ans de séjour, due à une crise économique durant laquelle il y a eu un repli vers les emplois en d'autres langues ».

Ouverture de la société d'accueil

« Le comportement de la société d'accueil joue un rôle non négligeable dans l'orientation linguistique de l'immigrant. Le message d'inclusion qu'elle accepte d'envoyer et la place qu'on accorde aux immigrants au sein des institutions influencent ce choix. » (BAILLARGEON, 1997 : 10)

Or, selon cette auteure, « plus les francophones sont rassurés sur leur avenir et plus ils s'ouvrent à l'immigration et à la nécessité d'intégrer les immigrants au sein de leurs institutions ». BAILLARGEON (1997 : 10) aussi bien que BENJAMIN (2001 : 600-602) rappellent les nombreux sondages d'opinions qui ont été faits par le MRCI¹⁴ depuis les années 1980 jusqu'à tout récemment afin de connaître les opinions, les perceptions et les attitudes de la population québécoise en matière de relations interethniques : la population québécoise se montrerait « plus tolérante et davantage ouverte à l'immigration que celle du reste du Canada ». Selon le sondage EKOS fait en 2000, « 70 % des Québécois considèrent que le nombre d'immigrants venant au Canada n'est pas trop élevé, comparativement à 57 % pour le reste des Canadiens ». (BENJAMIN, 2001 : 600)

Un nombre important de ces sondages confirment l'importance des contacts entre membres de la société d'accueil et personnes d'origine différente de la leur – que ce soit dans le voisinage, en famille, au travail, dans les loisirs ou ailleurs – pour faciliter « la maîtrise et l'utilisation de la langue d'accueil » : « Les interactions quotidiennes au sein de la société d'accueil et de ses institutions créent un "effet de bain linguistique ou d'immersion" », permettant ainsi à l'immigrant de « s'approprier » la langue et de « développer un sentiment d'appartenance » à son nouveau pays. (BAILLARGEON, 1997 : 10)

¹⁴ MRCI : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (du Québec).

À titre d'exemple, BENJAMIN (2001 : 601) montre l'évolution des perceptions des membres de la société d'accueil entre le sondage de 1996 du MRCI et celui de SOM–La Presse–Radio-Canada réalisé en mars 2001.

« Au sondage de 1996, les Québécois – particulièrement les jeunes – ont trouvé insuffisante la contribution de la société à l'effort d'accueil et d'intégration. Ils étaient nombreux à penser que la société accepte mal les immigrants et qu'elle fait peu d'efforts pour les aider à s'adapter. Ils étaient encore plus nombreux à croire que les Québécois font de la discrimination raciale. » (BENJAMIN, 2001 : 601)

Toutefois, les résultats du sondage SOM–La Presse–Radio-Canada « font état d'une plus grande ouverture des Québécois à l'endroit de l'immigration qu'en 1996 », notamment en ce qui concerne le nombre d'immigrants (de toutes catégories) à admettre. Ils révèlent aussi l'importance des amitiés interethniques, notamment chez les jeunes, pour favoriser l'intégration linguistique. (BENJAMIN, 2001 : 601-602)

Fragilité géolinguistique

« Quoi qu'on dise des progrès qu'elle a enregistrés ici depuis vingt-cinq ans, la langue française demeure et sera toujours une langue menacée à cause du rapport démographique inégal dans lequel se trouve la francophonie québécoise sur ce continent. » (BOUCHARD, 2000 : 3)

Selon BOUCHARD (2000 : 4), en plus des phénomènes structurels sur lesquels il est difficile d'agir (baisse de la fécondité, concentration des immigrants dans la métropole, incapacité de « remodeler l'immigration internationale », etc.), ce sont également des dynamiques complexes et puissantes qui menacent le français au Québec : non seulement l'environnement continental « envahissant », mais aussi et surtout « les nouveaux moteurs de diffusion associés à la mondialisation qui ébranle de nombreuses langues nationales », la guérilla judiciaire contre la loi 101, certaines lacunes dans la loi pour ce qui touche aux lieux de travail et aux télécommunications, le relâchement de la vigilance traditionnelle chez les « Franco-Québécois », en particulier dans la fonction publique, dans certains organismes parapublics, dans l'enseignement, dans les médias et dans les lieux de travail...

« Ceux et celles qui sont les représentants [de cette langue] et qui devraient la perpétuer, en assurer le dynamisme et le rayonnement dans les médias – en particulier la télévision – et dans l'enseignement [...] ne s'acquittent pas adéquatement de cette responsabilité. » (BOUCHARD, 2000 : 7)

Le statut de la langue de la société d'accueil est un facteur incitatif ou non à l'adopter comme langue de communication. BAILLARGEON (1997 : 9) suggère que l'immigrant sera motivé à apprendre le français si cette langue joue « un rôle déterminant » dans l'ensemble de la société et si son acquisition est une « nécessité incontournable » dans le « processus d'intégration socio-économique et de mobilité sociale ».

« Or, le statut socio-économique du français et des francophones dépend quant à lui non seulement de la législation linguistique [...] mais aussi des politiques de développement économique et de plusieurs autres facteurs pouvant en découler. Parmi ces facteurs, mentionnons en particulier l'importance numérique des francophones sur le marché du travail, l'importance des emplois sous contrôle francophone, l'importance de la présence des francophones parmi les cadres des firmes au Québec, des revenus des francophones, tous

ces facteurs étant d'ailleurs interreliés. » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 136-156, cité dans BAILLARGEON, 1997 : 9)

Il y aurait eu « amélioration du statut du français sur le marché du travail montréalais depuis les années 70 », selon BAILLARGEON (1997 : 9), qui admet aussi, à l'instar du Conseil, que des progrès restent à faire si l'on veut que le français jouisse d'un statut égal au poids démographique de sa population, notamment dans la région de Montréal.

Par ailleurs, il nous apparaît intéressant de signaler ici une étude, réalisée en 2003 par Isabelle Beaulieu, portant sur les « enfants de la loi 101 » issus de l'immigration, et dont les résultats ont été publiés dans *L'annuaire du Québec 2004*¹⁵. Cette étude visait à mesurer « le niveau d'intégration sociale et linguistique, ainsi que le degré de participation civique de ces jeunes »¹⁶. Il se peut que les inquiétudes exprimées par les répondants quant à l'avenir du français au Québec soient motivées par l'importance grandissante de l'anglais dans le monde du travail.

« Les trois cinquièmes (60 %) des répondants pensent que, malgré la loi 101, la situation du français au Québec reste précaire. Plus des trois quarts (84 %) d'entre eux estiment nécessaire de défendre la langue française. Moins d'un répondant sur cinq (15 %) pense que la défense de la langue française est une bataille perdue d'avance en raison de la situation géographique du Québec. Enfin, une forte proportion (86 %) de la *génération* 101 pense qu'il faut investir davantage dans l'apprentissage du français afin d'améliorer l'intégration des immigrants. » (BEAULIEU, 2003 : 264-265)

4. Les facteurs reliés au contexte des pays d'origine

Pays francotropes¹⁷

Selon plusieurs auteurs de la recension, les pays dont la culture est tournée vers le français et qui, même, ont donné à cette langue un statut « officiel » de langue seconde (ou de langue de culture) prédisposent favorablement les émigrés de ces pays à s'orienter vers le français lors de la migration. Qui plus est, l'acquisition de compétences linguistiques minimales est un atout supplémentaire qui prédispose au choix du français une fois ces immigrants arrivés au Québec.

Puis, l'encadrement linguistique fourni par la communauté ethnoculturelle déjà installée peut avoir une valeur incitative importante, de même que l'encadrement linguistique proposé par la communauté d'accueil. Selon plusieurs, ces éléments sont de précieux indicateurs de la prédisposition des immigrants à s'orienter vers le français une fois au Québec.

Dans leur conclusion, PICHÉ et BÉLANGER mettent en lumière l'intérêt que présente l'analyse multivariée de MONNIER (1993 : 103-105). Les résultats permettent en effet d'établir que :

« C'est davantage la connaissance du français ou de l'anglais à l'arrivée, l'origine géopolitique (ceux venant de pays de la francophonie ou de pays latins) et la composition des mi-

¹⁵ Page 260.

¹⁶ L'étude a été réalisée au moyen d'entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon aléatoire de 1025 jeunes de la grande région de Montréal, âgés de 18 à 35 ans, pouvant s'exprimer en français ou en anglais, nés de parents immigrants ou nés à l'étranger, ayant fréquenté l'école au Québec pendant au moins deux ans.

¹⁷ Pays francotrope : pays tourné vers le français.

lieux d'insertion (contacts au travail, quartier de résidence, etc.) qui définissent l'usage accru du français plutôt que la période d'arrivée. ». (PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 29)

Selon SERRÉ (2000 : 12),

« Le caractère anglotrope ou francotrope du pays d'origine est déterminant dans l'orientation linguistique des immigrants. Il constitue la base à partir de laquelle l'immigrant construira sa future identité nord-américaine (car la langue est porteuse de valeurs). Le statut des langues dans la société d'accueil, notamment sur le marché du travail, au cégep et à l'université puisque les trois quarts des immigrants ont plus de 16 ans à l'arrivée, vient ensuite appuyer ces caractéristiques pré-migratoires. »

Puis il ajoute : « La sélection d'immigrants anglophones ou allophones ne connaissant que l'anglais est synonyme de non-assimilation linguistique au groupe francophone » (SERRÉ, 2000 : 13). Cette dernière assertion est éminemment contestable. VELTMAN ET PARÉ, lors de l'enquête ALI (adaptation linguistique des immigrants)¹⁸ réalisée en 1993, arrivent aux constats suivants pour le groupe d'immigrants unilingues anglophones :

« Seulement 16,8 % des membres du groupe n'ont rien fait pour apprendre le français alors que près de six immigrants sur dix ont suivi des cours de français, dont la moitié dans des COFI. De plus, la recherche des conversations et l'utilisation des médias francophones montre le sérieux du groupe à bien maîtriser cette langue. [...] Cet investissement a porté fruit. Plus de la moitié déclarent pouvoir soutenir une conversation dans la langue de Molière, alors que 42,9 % maintiennent qu'ils ont une "bonne" ou "très bonne" capacité de parler cette langue. En fait, le français s'insinue légèrement dans les foyers anglophones unilingues car 18,3 % déclarent parler cette langue "souvent" ou "exclusivement" à la maison. » (VELTMAN ET PARÉ, 1993 : 77)

Nous verrons que l'assertion de Serré n'est pas davantage vérifiable quand il s'agit des enfants de familles immigrantes anglophones, notamment à cause des effets de la scolarisation obligatoire en français.

DEUXIÈME PARTIE : LES COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES EN PUBLIC

1. L'usage du français dans les communications publiques

Définissons d'abord ce que nous entendons par langue d'usage public. Le CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1999a : 5), dans son ouvrage intitulé : *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, définit les critères à retenir « pour déterminer si une communication est du domaine privé ou du domaine public ». Si l'on peut qualifier la relation d'intime, elle appartient au domaine privé. Si elle est impersonnelle, elle relèverait du domaine public.

« La communication est impersonnelle lorsqu'elle vise l'acquisition d'un bien ou d'un service et qu'une des personnes agit en vertu de ses compétences professionnelles, en tant que représentante d'une institution ou d'une organisation et non à titre personnel. [...] Les communications de nature impersonnelle appartiennent au domaine public » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1999a : 5)

¹⁸ Il s'agit d'une étude longitudinale comportant cinq périodes cibles (1981, 1983, 1985, 1987, 1989) visant à cerner les connaissances et les pratiques linguistiques des immigrants admis au cours de la décennie 1980, afin d'évaluer leur intégration à la société québécoise.

À titre d'exemple, les communications dans les contextes suivants seraient du domaine public : centre commercial, petit commerce, banque, association professionnelle ou non, administration scolaire, CLSC, hôpital et clinique privée, gouvernements, etc.

Les données de cette recherche pour l'ensemble du Québec se lisent ainsi : « de 79 % à 93 % de la population parle le français le plus souvent lors de diverses activités [publiques]. [...] de 7 % à 17 % affirment utiliser l'anglais. [...] En général, 1 % des répondants ont affirmé parler le français et l'anglais dans l'une ou l'autre des activités. » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1999a : 6) Pour ceux qui utilisent une langue tierce dans les communications publiques, le pourcentage est négligeable. Par contre, dans la région métropolitaine de Montréal, « l'usage du français est moins fréquent : 78 % des résidents parlent principalement le français en public. [...] Parmi la population de l'île de Montréal, ce pourcentage est de 71 %. » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1999a : 37)

Si nous regardions de plus près le comportement linguistique des allophones en public, nous verrions que, dans la région métropolitaine de Montréal, « le français est la langue principale de 54 % des allophones, l'anglais, de 39 %. » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1999a : 16) Soulignons toutefois que 31 % des allophones de la région métropolitaine de Montréal sont des natifs ; *immigrants* et *allophones* ne doivent donc pas être confondus.

Dans l'ensemble des questions posées par RENAUD et autres (2001a) à la quatrième vague d'entrevues, il y en a une qui concernait *la langue d'usage public* utilisée par les répondants allophones¹⁹. Les résultats d'enquête sont les suivants :

« L'usage du français seul ou avec une autre langue prédomine : 60,7 % des répondants utilisent le français seulement, 7,6 % l'utilisent tout autant que l'anglais et 5,9 % l'utilisent tout autant qu'une autre langue. La langue anglaise seule est utilisée par 19,4 % des répondants, alors qu'une faible proportion de répondants (1,7 %) l'utilise avec une autre langue. Cette répartition ne change pratiquement pas chez les répondants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais. [...] Le sexe, l'âge et la catégorie d'immigration ne modifient pas cette distribution » RENAUD et autres (2001a : 105-106)

2. À l'école

Dans un article publié dans la *Revue d'aménagement linguistique*, MC ANDREW (2002) qualifie de « remarquables » les résultats du « volet scolaire » de la Charte de la langue française. Selon elle, les impacts directs de la loi 101 sur le milieu scolaire ont été : « le renversement de la tendance traditionnelle des élèves allophones à fréquenter l'école de langue anglaise ». (p. 2)

En effet, de 1971 à 2000, le pourcentage de la clientèle d'une autre langue « a crû de 10 % à 78,5 % au fur et à mesure que l'impact de la loi se faisait sentir sur les générations successives d'élèves ». Selon le ministère de l'Éducation du Québec, le secteur français du milieu scolaire accueille « plus de 95 % des nouveaux arrivants. [...] L'école de langue française au Québec est donc devenue le lieu presque exclusif d'intégration des communautés arrivées après 1977. » (MC ANDREW, 2002 : 2)

¹⁹ RENAUD et autres définissent ainsi la langue d'usage public : « la langue parlée le plus souvent à l'extérieur de la maison avec des personnes autres que les parents ou amis » (RENAUD, 2001a : 105), reprenant ainsi la question du CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE dans son rapport de recherche *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*. (1999)

Par ailleurs, le rôle de l'école de langue anglaise s'est transformé : ses effectifs se sont radicalement réduits et correspondent « au pourcentage conjugué de la communauté anglophone historique et des groupes immigrants [...] assimilés dans le passé » (MC ANDREW, 2002 : 4) Toutefois, MC ANDREW (2002 : 4) attire notre attention sur la « transformation qualitative » des deux secteurs scolaires et, notamment, sur le secteur anglophone et sur le rôle qu'il assume en francisation :

« Dans le cas de l'école anglaise, il est clair que l'ensemble de la politique linguistique ainsi que la pression à une francisation accrue désormais vécue au sein de la société civile ont induit un processus de transformation *curriculaire* massif. On oublie souvent [...] que ce qu'on nomme *les écoles de langue anglaise* du Québec sont, de fait, constituées à plus de 50 % d'écoles d'immersion française, un pourcentage qui dépasse les 75 % dans le cas de la région montréalaise (Chambers, 1992 ; Lamarre, 1997). » (MC ANDREW, 2002 : 6)

Sur le plan linguistique, « il est indéniable que la jeune génération anglophone est aujourd'hui la plus bilingue au Québec [...] ». (MC ANDREW, 2002 : 6)

Cependant, un certain nombre d'auteurs²⁰ expriment des réserves sur l'impact réel du rôle joué par l'école en matière d'intégration linguistique, bien qu'ils soient d'accord avec MC ANDREW sur les premiers effets de la loi 101 : « Le régime scolaire de la loi 101 a eu un effet magistral sur l'orientation linguistique de la petite fraction d'allophones qui, avec leurs parents, ont immigré au Québec depuis 1977 à l'âge préscolaire, ou à l'âge du primaire ou du secondaire [...] ». (CASTONGUAY, 2001b : 8).

MC ANDREW (2002 : 5) attire l'attention sur le *nouveau* caractère multiethnique pris par les écoles monréalaises : « La transformation pluraliste de l'école montréalaise de langue française ainsi que ses conséquences à plus long terme sur la création d'une nouvelle identité » l'amènent à dire que :

« Les *enfants de la loi 101*, essentiellement des jeunes Montréalais, représentent la première génération de Québécois pour lesquels la langue française est, d'abord et avant tout, une langue de partage intergroupe et non la langue d'un groupe spécifique, étroitement associé à une culture particulière. » (MC ANDREW, 2002 : 5)

Elle souligne pertinemment que la multiethnicité des cohortes d'immigrants, qui entrent au Québec chaque année et qui s'intègrent à l'école française, résulte « d'un choix de la politique de sélection qui n'a pas varié depuis trente ans : celui de ne pas faire de la connaissance du français un critère éliminatoire de la grille de sélection (Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), 1990 ; Gagné et Chamberland, 1999) ». (MC ANDREW, 2002 : 5)

L'étude de BEAULIEU, qui porte essentiellement sur *les enfants de la loi 101*, apporte l'éclairage suivant sur ce que pensent ses jeunes répondants de la langue française :

« Tout comme l'ensemble de la population québécoise, la *génération 101* est attachée à la langue française et elle est préoccupée par sa défense. Les répondants ont une opinion très positive de la langue française (92 %) : ils sont fiers de parler le français et considèrent que c'est une richesse qu'il faut protéger. » (BEAULIEU, 2003 : 264)

²⁰ SERRÉ (2000 : 31), PAILLÉ (2001 : 3) et CASTONGUAY (2001b) notamment.

La concentration ethnique dans les écoles de Montréal

Une étude importante a été finalisée en 1999²¹ par MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL (1999) sur la concentration ethnique et les usages linguistiques en milieu scolaire. Ce phénomène de la concentration ethnique (ou de la concentration non francophone), ainsi que son impact sur l'intégration linguistique, constitue une préoccupation récurrente chez les intervenants du monde de l'éducation depuis plusieurs années et fait partie de la problématique de l'intégration des immigrants au milieu francophone. (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 8)

« Le projet [...] visait à explorer l'état des usages linguistiques qui ont cours entre les élèves lors des contacts informels dans des milieux scolaires de niveaux primaire et secondaire de la grande région métropolitaine présentant des taux de densité ethnique variés. » (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 9)

Les objectifs étaient (1) de dresser un portrait d'ensemble de l'usage du français, de l'anglais ou d'autres langues par les élèves en situation de contacts ; (2) de nuancer les perceptions du personnel scolaire à cet égard ; (3) de comparer les dynamiques spécifiques à chacun des milieux en fonction du taux de présence des allophones ; (4) de proposer des hypothèses quant à l'impact respectif de ces facteurs sur l'usage du français en milieu scolaire. (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 10)

L'étude ciblait donc les contacts entre élèves, ceux réalisés en dehors des communications à caractère plus institutionnel qui marquent les rapports entre les élèves et le personnel scolaire. Elle ciblait également l'impact du taux de présence des allophones et de la composition ethno-linguistique du groupe sur l'usage du français, de l'anglais ou d'autres langues dans diverses situations de contacts informels entre élèves. Les écoles sélectionnées ont été celles du réseau scolaire public de l'île de Montréal, autant au primaire qu'au secondaire. (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 11-12)

Les résultats de la recherche montrent que « le français domine, la plupart du temps nettement, que ce soit face à l'ensemble des autres langues parlées à l'école ou dans sa compétition, plus spécifiquement québécoise, avec l'anglais comme langue commune » ; « Que l'indice de force relative du français (FRF) est supérieur au niveau de francisation attendu en fonction de la composition ethno-linguistique de la clientèle. C'est donc dire [...] [que] la place du français est nettement supérieure à celle qu'elle occupe au sein des communautés dont sont issus les élèves » ; que « la francisation s'impose davantage au niveau primaire qu'au secondaire ». (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 117-118)

Les auteurs s'interrogent sur la permanence de cette francisation étant donné l'engouement des élèves pour le plurilinguisme révélé lors des entrevues avec ces derniers. « Les jeunes allophones et anglophones sont résolument convaincus de la valeur du plurilinguisme, attachés à leur langue maternelle, et très sensibles au statut national et international des langues ». (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 121)

« Toutefois, on peut aussi penser qu'on fait face à un phénomène généralisé au sein des sociétés occidentales où la multiplicité des appartenances s'impose de plus en plus comme la norme plutôt que l'exception, sans que le besoin et le statut d'une langue commune de partage et d'échange ne soient compromis. » (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 118)

²¹ À la suite de plusieurs autres.

Les auteurs concluent ainsi :

« Cette conclusion [...] vient clairement remettre en question les discours alarmistes qui prévalent dans certains milieux et qui voudraient faire de la "concentration ethnique" en elle-même un obstacle à l'intégration. En effet, c'est davantage la composition ethnolinguistique des écoles qui est en jeu, et notamment la part relative des groupes anglophones, anglicisés ou anglophiles [...]. Dans certains cas [...], l'importance relative de l'anglais comme langue commune dans certaines écoles est liée, non à la présence de la clientèle immigrante, mais à celle d'une clientèle anglophone d'implantation ancienne qui choisit librement l'école française. » (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 119)

Étant donné le constat selon lequel les usages et les attitudes linguistiques des « élèves allophones d'implantation ancienne proviennent de communautés anglicisées ou anglophiles, [...] il semblerait pertinent que des interventions spécifiques visent ces élèves ». (MC ANDREW, VELTMAN, LEMIRE et ROSSELL, 1999 : 121)

Le multilinguisme

La diversité ethnique et linguistique n'est pas spécifique à Montréal puisque la métropole partage cette caractéristique avec d'autres métropoles canadiennes. Toutefois, LAMARRE (2001) attire notre attention sur le trait qui distingue Montréal : le multilinguisme de sa population allophone. Les données du recensement de 1996 révèlent que « 44 % des allophones vivant à Montréal se déclarent trilingues²² [...], soit un taux neuf fois plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada ». (LAMARRE, 2001 : 1)

Les Italiens, par exemple, dans le contexte montréalais où il y a deux communautés linguistiques en présence, conserveraient davantage leur langue d'origine que ceux vivant à Toronto. De plus, l'impact de la loi 101 sur les allophones a modifié leurs comportements linguistiques : leurs compétences en français se sont améliorées tandis que leurs compétences en anglais se sont stabilisées. La politique linguistique a donné de la valeur au français – « qui est reconnu par les répondants comme une nécessité pour vivre à Montréal » – sans, semble-t-il selon LAMARRE, « nier l'importance du bilinguisme français-anglais », qui représente une sorte de « capital linguistique recherché par toute la population québécoise ». (LAMARRE, 2001 : 2,3,4)

Chez les jeunes qui font l'objet de l'enquête de LAMARRE, notamment, le « multilinguisme est perçu comme un atout permettant une mobilité accrue dans un marché d'emploi international », et permettant également une plus grande ouverture à d'autres personnes et à d'autres cultures. (LAMARRE, 2001 : 4)

« Un double défi est clairement visible dans les différentes politiques du gouvernement québécois : [...] Promouvoir un Québec *français* et *pluraliste*. Étant donné que l'ouverture à la diversité ethnique implique aussi l'ouverture aux langues, cela signifie, dans le contexte québécois, trouver un équilibre entre la promotion de la langue française, langue minoritaire en Amérique du Nord, et l'ouverture au multilinguisme. » (LAMARRE, 2001 : 5)

²² Trilingue : connaissance du français et de l'anglais en plus de la langue d'origine.

3. Au travail

« Le travail, comme lieu de socialisation, exerce une influence déterminante sur la pratique linguistique des immigrants adultes. » (BAILLARGEON, 1997 : 13)

Dans leur chapitre sur la langue du travail, RENAUD et autres (2001a) traitent de ce sujet sous plusieurs aspects : l'entrée dans un premier emploi en français, en anglais et dans une autre langue ; les trajectoires linguistiques des répondants en emploi et, enfin, la langue le plus souvent parlée au fil des emplois. (RENAUD et autres, 2001a : 111) Pour notre recension, nous ne retiendrons que les deux derniers aspects.

Nous rappelons toutefois que cette quatrième et dernière vague d'observation s'est déroulée auprès de 429 des immigrants de la cohorte initiale de 1000 répondants. Il serait donc prudent de donner aux pourcentages cités une valeur relative. Toutefois, même si elle ne concerne que 429 immigrants, cette dernière vague d'observation a l'immense mérite de boucler une étude longitudinale qui s'est étalée sur une dizaine d'années, les études de ce genre se faisant en l'occurrence fort rares dans le domaine de l'immigration, et de dégager des résultats qui présentent un grand intérêt.

Selon RENAUD et autres, « les trajectoires des langues en emploi [...] constituent [...] le meilleur indicateur de l'univers linguistique dans lequel le répondant évolue sur le marché du travail et plus encore, de son intégration globale dans ce milieu linguistique ». (RENAUD et autres, 2001a : 116). La méthode utilisée estime les probabilités de transition qui sont basées sur des états de longue durée. « Si les tendances des dix premières années se maintiennent », RENAUD et autres estiment qu'à long terme, environ les deux tiers des répondants occuperont un emploi en langue française et le tiers, un ou des emplois de langue anglaise. (RENAUD et autres, 2001a : 117)

En ce qui concerne la langue dans le milieu de travail au fil des emplois, RENAUD et autres soulignent que :

« La langue le plus souvent utilisée dans les emplois est, indéniablement, le français. À l'exception des toutes premières semaines, le français est utilisé dans plus de la moitié des emplois. Après trois ans, il y a stabilisation autour de 66 %. L'anglais est la langue le plus utilisée après le français, avec une moyenne de 27,4 % au cours de la période étudiée. Finalement, les autres langues prédominent dans 8,8 % des emplois, si l'on fait la moyenne des dix années d'observation. » (RENAUD et autres, 2001a : 117)

Le sexe des répondants n'intervient pas dans les résultats concernant la langue utilisée dans les emplois, qui peuvent légèrement varier toutefois selon l'âge. (RENAUD et autres, 2001a : 118) La catégorie d'admission influence cependant la langue le plus utilisée au travail : RENAUD et autres remarquent que l'utilisation d'une langue autre est nettement plus fréquente chez les réfugiés et que ce phénomène perd de l'importance avec le temps (la part du français dépasse généralement les 60 % à partir de la quatrième année). Pour la catégorie d'admission « indépendant », la langue anglaise est plus souvent utilisée au travail que pour les autres catégories. Chez les répondants de la catégorie « famille », l'utilisation du français se stabilise après trois ans en emploi. (RENAUD et autres, 2001a : 119)

« La langue dominante en emploi varie selon le niveau de scolarité des répondants. Les langues autres que le français et l'anglais sont davantage présentes chez les répondants de niveau primaire, bien qu'on observe une baisse au fil du temps [...] L'anglais est en plus forte proportion chez les universitaires que chez les répondants des autres niveaux.

Le français se stabilise après trois ans chez les répondants de niveaux secondaire, post-secondaire et universitaire (respectivement à environ 70 %, 75 % et 60 %). » (RENAUD et autres, 2001a : 120)

Une enquête, menée récemment par GODIN (2004) pour le MRCI, a eu pour objet un large échantillon de travailleurs (de la catégorie des indépendants) – requérants principaux et conjoints se destinant au marché du travail – sélectionnés en vertu de la nouvelle grille de sélection de 1996. En effet, « il convenait ainsi, quelques années après la mise en vigueur de modifications majeures à la grille de sélection des travailleurs, de procéder à un examen de ses résultats, sous l'angle de la réussite d'insertion au marché du travail. » (GODIN, 2004 : VII).

« Les répondants qui travaillaient au moment des entrevues le faisaient très majoritairement en français : cette langue constituait la seule langue de travail dans 56 % des cas. Dans 22 % des cas, elle était utilisée également avec l'anglais. 18 % des répondants en emploi travaillaient essentiellement en anglais, tandis que 4 % utilisaient aussi fréquemment une autre langue, soit seule, soit avec le français, l'anglais ou les deux. » (GODIN, 2004 : VIII)

Quelques considérations sur les variations dans les résultats attirent notre attention : ce sont les plus jeunes (moins de 30 ans) qui ont les résultats les meilleurs, les diplômés d'études supérieures, les bilingues et ceux qui, parmi l'échantillon, ont la durée de séjour la plus longue. Les répondants dont la situation est la plus préoccupante sont les plus âgés, ceux provenant de certaines régions (Maghreb, Asie de l'Est, Asie de l'Ouest et Moyen-Orient), les allophones, les conjoints, qui affichent des résultats inférieurs à ceux des requérants principaux sur une série de plans : accès au premier emploi, taux d'activité, salaires, etc. (GODIN, 2004 : IX) GODIN ajoute que « les répondants allophones mentionnent davantage la méconnaissance du français (67 %) comme obstacle à l'emploi que la méconnaissance de l'anglais (42 %). » (GODIN, 2004 : 43)

On ne saurait parler de la langue du travail sans évoquer les *Indicateurs de la langue du travail au Québec*, qui ont été mis au point par le CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE pour l'année 1994 et, notamment, les chapitres 6 et 7 qui traitent de l'usage du français au travail et de son évolution au Québec. (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995) « Depuis les années 70, le pourcentage de francophones qui travaillent généralement en français a augmenté tandis que le pourcentage d'anglophones qui travaillent surtout en anglais a diminué. » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 :153) C'est dire que les francophones travaillent de plus en plus en français (ce qui n'était pas le cas dans les années 70) et que les non-francophones ont appris de plus en plus à maîtriser le français de telle sorte que la langue de contact peut être le français. « Ces progrès sont plus prononcés dans la région métropolitaine de Montréal, [...] là où la présence des anglophones et des allophones est plus marquée. » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 153)

Pour réaliser ces progrès, les défis ont été différents d'une décennie à l'autre. Pendant la décennie 1970, « l'usage prédominant de l'anglais par les francophones du secteur privé de la région métropolitaine de Montréal a diminué au profit d'un usage presque exclusif du français (90 % ou plus de français) ». Ces progrès se sont réalisés à travers divers types de communications, qu'elles soient à l'interne ou à l'externe, qu'elles soient verbales et écrites. (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 154) Pendant la décennie 1980,

« L'usage prédominant de l'anglais a régressé au profit d'un bilinguisme à prédominance française (de 50 % à 89 % de français) plutôt qu'au profit de l'unilinguisme français et ces progrès ont été plus circonscrits : ils ne se sont manifestés que dans certains types de

communications (communications externes et communications écrites internes). » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 154)

Il faut se rappeler que le processus de certification des entreprises par l'Office de la langue française a commencé dans les années 1980 et que l'action de ce dernier a notamment porté sur la francisation de la documentation interne des entreprises, sans compter l'incitation à la *bilinguisation* du personnel professionnel et administratif anglophone et allophone. Les progrès possibles ne peuvent dorénavant provenir que « de l'amélioration du français à titre de langue de convergence des communications interlinguistiques écrites et verbales à l'intérieur des entreprises québécoises », les progrès ne seront marqués que « si [le français] devient la langue commune des communications publiques ». (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 155)

La décennie 1990 est marquée par divers phénomènes à l'échelle de la planète, comme l'essor des technologies, la mondialisation du commerce et des échanges, la rapidité et l'efficacité des moyens de communication, qui auront certes un effet sur l'usage des langues au travail, effet qui est difficile à estimer [pour l'instant], selon le Conseil. (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 155) Ces phénomènes ont, d'une certaine manière, fait émerger une nouvelle attitude de vigilance concernant la progression de l'utilisation du français au travail. « L'anglais continue d'exercer en effet dans la région de Montréal et dans plusieurs secteurs industriels un pouvoir d'attraction loin d'être négligeable. » (BAILLARGEON, 1997 : 10)

En effet, selon le CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, « L'essor des technologies et la mondialisation, phénomènes interdépendants, représentent deux éléments nouveaux par leur ampleur. [...] La mondialisation devrait accroître le pourcentage de personnes qui réalisent des communications outre-frontières dans la langue du commerce international, soit l'anglais. » Il ajoute cependant que si l'usage de l'anglais déborde « les fonctions de l'interface internationale » et pénètre à l'intérieur des entreprises, son effet sur le statut du français au travail ne sera pas seulement dû à la mondialisation mais aussi à une lacune dans « la gestion des langues à l'intérieur des entreprises ». (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 155)

Néanmoins, le Conseil précise :

« Si la technologie peut expliquer, par son rayonnement international, un usage plus marqué de l'anglais dans les milieux scientifiques, et éventuellement l'usage plus fréquent d'une terminologie anglaise à l'intérieur d'une communication en français entre le personnel des ateliers de production, la technologie ne peut à elle seule expliquer qu'un contre-maître s'adresse en anglais à ses subordonnés. » (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 155)

Quant au développement et à l'efficacité des systèmes d'information, « le réseautage international des systèmes d'information donne accès à des banques de données dont la majorité sont en langue anglaise ». (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 156) De plus, la mondialisation du commerce et des échanges, le développement des technologies de pointe, la croissance du travail « informationnel » ont et auront des effets sur la langue du travail « en modifiant le statut des langues dans l'ensemble d'une société ». (CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1995 : 156) Mais il n'en reste pas moins que l'usage d'une langue autre que le français dans les communications scientifiques ou internationales, s'il est bien balisé, ne devrait en rien modifier le statut de la langue « normale et habituelle » des communications entre les employés d'une même entreprise ou d'un même territoire, ni la langue de convergence entre les personnes en situation linguistiquement mixte.

L'étude récente de BEAULIEU donne une image instantanée de la perception des jeunes de la *génération* 101 sur l'impact de la loi 101 en milieu de travail : pour les répondants qui sont en emploi, l'impact est « moins concluant » : 59 % d'entre eux privilégieraient le français pour communiquer avec leurs collègues de travail, 14 % parleraient uniquement l'anglais et 21 % utiliseraient les deux langues. (BEAULIEU, 2003 : 264)

4. Dans la consommation

Les travailleurs allophones ayant immigré de 1976 à 1991 utilisent principalement le français dans une proportion de 64 % dans les communications avec les commerces et les services publics, tandis que ceux immigrés avant 1976 le font dans une proportion de 52 %. Les jeunes qui ont immigré depuis 1976, et qui avaient alors moins de 17 ans, utilisent surtout le français dans leurs communications avec les commerces et les services publics dans une proportion de 79 % tandis que ceux ayant immigré avant 1976 ne le font que dans une proportion de 46 %. (MONNIER, 1993 et MRCl, 1997)

L'orientation linguistique des travailleurs immigrés allophones en ce qui concerne la consommation des médias se partage également entre le français et l'anglais. La répartition est toutefois différente selon que l'on considère ceux arrivés avant ou après 1976 ; en effet, chez les cohortes plus récentes, le français est la langue principale de consommation dans 44 % des cas, tandis qu'elle ne l'est que dans 31 % des cas chez les cohortes plus anciennes. Le même phénomène s'observe si l'on tient compte de l'âge à l'immigration : pour les cohortes plus récentes (1976-1991), arrivées jeunes (17 ans et moins), la consommation des médias est plus forte en français (38 %) que pour les cohortes plus anciennes (19 %), mais elle demeure plus faible que la consommation en anglais (44 % et 61 % respectivement). (MONNIER, 1993 et MRCl, 1997)

À partir d'un sondage Crop–Omnibus multiculturel en 1991, LACHANCE (1994) a tracé un portrait de l'écoute de la télévision par différentes communautés culturelles, en tenant compte du choix de la langue et du temps consacré à l'écoute. Le résultat est moins avantageux pour l'écoute en français (31 %) que pour l'écoute en anglais (59 %) chez les groupes immigrés étudiés. L'étude révèle également que les pourcentages sont différents pour l'écoute en français selon la période d'immigration (avant ou après 1976) et selon que le groupe ciblé provient d'un pays francotrope ou non, ou selon qu'il s'agit de communautés plus anciennement installées au Québec.

Par contre, les jeunes de l'étude de BEAULIEU (2003 : 264) « lisent principalement les journaux et les magazines en français » dans une proportion de 59 %, contre 23 % en anglais. « Trois répondants sur cinq (59 %) lisent principalement livres et romans en français, contre 27 % en anglais. »

TROISIÈME PARTIE : LES COMPORTEMENTS LINGUISTIQUES EN PRIVÉ

La Charte de la langue française n'intervient pas dans la vie privée : elle ne légifère que sur l'usage public de la langue. Si nous avons mis cette variable à la table des matières, c'est pour examiner, à titre indicatif, la question des transferts linguistiques chez les immigrants allophones, pour voir si l'usage du français dans la vie publique se répercute dans la vie privée ; à cette fin, nous ferons état de statistiques sur les transferts, et de travaux réalisés par des démographes sur ce thème, que nous aborderons en deux temps : (1) la langue parlée à la maison (2) le choix du lieu de résidence et la langue d'usage.

1. La langue parlée à la maison

On ne peut passer sous silence les analyses de Pierre SERRÉ et de Charles CASTONGUAY, notamment, sur l'évolution démolinguistique de la région montréalaise. Selon ces auteurs²³, le Québec est affecté par la dénatalité et, conséquemment, par un vieillissement de sa population ; pour pallier ce déclin appréhendé, il a recours à l'immigration (comme dans d'autres sociétés occidentales), entre autres pour maintenir son poids dans la confédération canadienne. Cependant, les transferts linguistiques vers le français de la part des allophones ne seraient pas suffisants pour correspondre au poids démolinguistique des « parlant français »²⁴ au Québec.

« Les proportions actuelles de transferts linguistiques chez les immigrants allophones arrivés depuis 1981 – de l'ordre de 68 % vers le français en lieu et place des 90 % correspondant au poids relatif des francophones face aux anglophones – comportent intrinsèquement le risque de voir chuter le poids démolinguistique des francophones [de langue parlée à la maison] dès que se présentera une conjoncture migratoire différente. » (SERRÉ, 2000 : 21)

Selon CASTONGUAY, la part du français dans les transferts linguistiques des allophones d'immigration récente « ne s'est pas élevée au-delà du niveau de 67 % atteint dès la cohorte de 1976-1980 ». (CASTONGUAY, 2001a : 2) Ces gains « ont été largement contrebalancés par l'anglicisation des natifs francophones et des allophones²⁵ ainsi que par la faible francisation des anglophones nés au pays ou à l'étranger ». (SERRÉ, 2000 : 22) Si la masse critique de francophones de langue d'usage à la maison n'y est plus, l'attrait pour le français risque d'être compromis. En effet, selon SERRÉ, il suffirait d'une légère transformation dans la capacité de francisation, due à l'affaiblissement du poids relatif des francophones, « une transformation de la composition linguistique du solde migratoire interprovincial²⁶, une augmentation subite des volumes d'immigrants admis au Québec » pour fragiliser l'équilibre actuel. (SERRÉ, 2000 : 43)

SERRÉ impute les causes de cet « affaiblissement appréhendé » à une « francisation insuffisante à la fois des anglophones immigrants et des allophones nés au Québec et nés à l'étranger », à une progression démographique rapide des allophones que nourrit une immigration soutenue où le critère langue n'est pas éliminatoire, à un « faible pouvoir d'attraction du français dans les cas "d'exogamie" (ou mariages mixtes) ». « Ces transformations posent naturellement la question du maintien de la capacité de francisation des francophones dès lors qu'ils ne constitueront plus qu'un groupe minoritaire parmi d'autres. » (SERRÉ, 2000 : 3) Il ajoute que l'augmentation récente des transferts linguistiques en direction du français n'est pas tributaire de l'obligation de fréquenter les écoles primaire et secondaire en français mais plutôt de l'admission au Québec de ressortissants étrangers qui connaissent effectivement le français et dont le pays accorde au français un statut, qu'il soit d'ordre administratif ou culturel. (SERRÉ, 2000 : 61) L'anglicisation des effectifs francophones fait aussi partie du nouveau contexte de francisation (SERRÉ, 2000 : 22) et, règle générale, « les effectifs anglophones, anglicisés ou anglotropes, immigrants ou non, se francisent très peu ». (SERRÉ, 2000 : 34)

Les chercheurs PAILLÉ et CASTONGUAY ajoutent que les enfants immigrants, lors de leur passage à l'école primaire ou secondaire, progressent sensiblement quant à l'usage du français,

²³ Voir aussi l'ouvrage de TERMOTE (1999).

²⁴ Parlant français : défini comme parlant exclusivement le français à la maison.

²⁵ « C'est au Québec que 25 % des immigrants allophones apprennent l'anglais, contre 39 % pour le français ». (SERRÉ, 2000 : 25)

²⁶ Qui a longtemps été à l'avantage des francophones, les anglophones ayant choisi l'exode vers les provinces anglophones.

notamment parmi les jeunes allophones. Cependant, lors du passage au cégep ou aux premiers emplois, selon CASTONGUAY, cette progression s'arrête net (sans compter les immigrants arrivés à l'âge adulte qui évoluent à Montréal dans un autre cadre, que ce soit à l'université ou dans le monde du travail), étant donné le pouvoir d'attraction de l'anglais comme langue des affaires et des échanges internationaux. Le libre choix de la langue d'enseignement au cégep serait le maillon faible « dans la chaîne d'apprentissage menant de la scolarisation élémentaire au monde du travail ». (CASTONGUAY, 2001b : 7 et 2001c)

Il apparaît nécessaire ici de préciser que, toute légitime que soit leur démarche, ces auteurs portent un regard différent de celui de la majorité des sociolinguistes : si la question des transferts linguistiques est si importante pour la survie de la francophonie au Québec, c'est que, pour eux, l'usage d'une langue en privé se répercute directement sur l'usage en public. Pour les sociolinguistes, le mécanisme est en sens contraire : l'usage d'une langue en public se répercute inévitablement (mais cela peut prendre des années, voire une génération entière) sur l'usage d'une langue dans la vie privée.

Par ailleurs, comme les transferts linguistiques mettent cinq ans, dix ans, voire des décennies à se réaliser²⁷, l'approche de ces auteurs – qui consiste à compter comme francophones les immigrants anglophones ou allophones qui ont fait un transfert vers le français dans leur vie privée – donne plus d'importance aux cohortes anciennes ; cette approche ne prend donc pas en compte l'usage actuel du français dans la vie publique par les allophones et les anglophones qui ont choisi cette langue pour communiquer et qui continuent d'utiliser leur langue maternelle à la maison. Selon les données du Conseil, 95 % des nouveaux immigrants adoptent rapidement une langue d'usage public, et 36 % le font pour une langue d'usage privé. Pour évaluer la vitalité actuelle et future de la langue française au Québec, l'espace public de son usage semble plus pertinent pour les sociolinguistes que son espace privé.

« Le nombre de personnes utilisant le français comme langue commune au Québec est, en effet, probablement un meilleur prédicteur de la vitalité linguistique à plus long terme de notre langue que le seul pourcentage des francophones de langue maternelle [ou de langue parlée à la maison] (MCCI, 1990 ; CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE, 2000). » (MC ANDREW, 2002 : 3)

Pour avoir une meilleure idée de l'état actuel (en date du recensement de 1996) de l'adoption du français en privé chez la population immigrée de langue maternelle autre que française et anglaise, nous reproduisons ici de façon synthétique un tableau de données établies lors d'une compilation spéciale faite pour le MRCI par Statistique Canada.

De 1976 à 1996, la proportion des personnes allophones immigrantes parlant le français à la maison a progressé d'un peu moins de 4 points de pourcentage, celle des personnes parlant l'anglais a régressé de plus de 18 points de pourcentage, et la part relative des allophones qui ont maintenu la langue d'origine à la maison a progressé de plus de 14 points. Ces chiffres montrent que les allophones conservent maintenant, davantage qu'avant 1976, leur langue d'origine comme langue d'usage dans la vie privée. Cela ne veut pas dire toutefois que ceux parlant leur langue d'origine au foyer n'utilisent pas le français comme langue d'usage public. Par ailleurs, les données nous indiquent que ce sont environ 28 % parmi les allophones arrivés depuis 1976 qui ont fait un transfert vers l'une ou l'autre langue.

²⁷ Les démographes parlent de « transfert durée de vie ».

Population immigrée de langue maternelle autre que française et anglaise selon la période d'immigration et la langue parlée à la maison. Québec, 1996

| Période d'immigration | Français | | Anglais | | Autres | | Total 100 % |
|-----------------------|----------|------|---------|------|---------|------|-------------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | |
| Avant 1976 | 28 535 | 15,4 | 51 250 | 27,6 | 105 995 | 57,1 | 185 780 |
| 1976-1980 | 10 360 | 24,5 | 5 440 | 12,9 | 26 485 | 62,6 | 42 295 |
| 1981-1985 | 9 850 | 22,2 | 4 275 | 9,6 | 30 295 | 68,2 | 44 420 |
| 1986-1990 | 12 380 | 19,2 | 6 330 | 9,1 | 49 820 | 71,7 | 69 530 |
| 1991-1996 | 18 055 | 16,0 | 8 485 | 7,6 | 86 155 | 76,4 | 112 695 |
| 1976-1996 | 50 645 | 19,0 | 24 530 | 9,2 | 192 755 | 71,8 | 268 940 |
| Total | 80 180 | 17,6 | 75 780 | 16,7 | 298 750 | 65,7 | 454 720 |

Source : Statistique Canada, recensement de 1996, compilation spéciale, MRCI.

Note : Les réponses multiples ont été réparties entre les langues déclarées.

En définitive, SERRÉ mentionne que la sélection d'immigrants francotopes et l'obligation de fréquenter les écoles françaises pour les jeunes immigrants « sont les éléments qui soutiennent le plus le rayonnement²⁸ du français dans l'ensemble de la population immigrante » et qui « permettent au français de se maintenir un tant soit peu. » (SERRÉ, 2000 : 63) La localisation résidentielle dans un environnement français et l'effet de l'encadrement linguistique dans le milieu de travail seraient des facteurs favorables à l'orientation linguistique vers le français des immigrants allophones.

Par ailleurs, l'étude de BEAULIEU démontre que les jeunes de la *génération* 101 « ont choisi majoritairement le français comme langue d'usage » : ils communiquent principalement en français avec leurs amis dans une proportion de 54 % et avec leurs parents dans une proportion de 46 %. (BEAULIEU, 2003 : 264)

2. Le choix du lieu de résidence et la langue d'usage

« Sur le plan linguistique, le défi consiste à faire progresser l'usage du français comme langue publique dans un espace caractérisé par l'étalement urbain (Levine, 1997). [...] L'intégration de l'économie montréalaise sur le marché nord-américain accentue l'ampleur du défi qu'est l'établissement du français comme langue commune. Ce défi a constamment été perçu comme étant d'abord et avant tout celui de Montréal [...]. C'est là, en effet, où le français subit une forte concurrence de l'anglais, particulièrement en milieu de travail dans les PME multiethniques, et où les nouveaux arrivants se retrouvent plongés dans un contexte linguistique ambigu. » (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 83)

En effet, l'habitat des Québécois immigrés se concentre fortement à Montréal : 88 % dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, où ils représentent 18 % de la population. Selon Statistique Canada, en 2001, 10,3 % de la population québécoise était de langue maternelle autre que française ou anglaise, comparativement à 8,8 % en 1991.

« La préférence de la population immigrée à habiter le centre de la région métropolitaine ([...] Montréal et ses proches banlieues) demeure. Il faut également noter la tendance de certaines populations immigrées à se rapprocher de la population francophone, ce qui marque un changement par rapport au comportement des cohortes anciennes plus proches de la communauté anglophone. Mentionnons aussi la tendance des cohortes

²⁸ Le « rayonnement » linguistique évoqué par SERRÉ, c'est l'usage d'une langue. « Il désigne une situation "ante transferts" et donne un aperçu des transferts à venir. [...] Il permet de mesurer l'effet du contexte de résidence sur l'orientation linguistique des individus. » (SERRÉ, 2000 : 11)

récentes à s'établir hors des secteurs traditionnels. On est en présence d'agglomérations constituées à partir d'une combinaison de facteurs, comme le pays d'origine, la proximité linguistique et la religion commune. Ces grandes structures de voisinage se déploient dans un vaste espace urbain (Renaud, Carpentier et Lebeau, 1997). » (BENJAMIN, 2001 : 599-600)

Une étude du MRCI (alors le MAIICC)²⁹ s'est penchée, à partir des données du recensement de 1991, sur la localisation des populations immigrées et ethnoculturelles dans la grande région de Montréal. Selon cette étude, « les immigrants arrivés depuis une vingtaine d'années ont tendance à se disperser sur l'ensemble du territoire ». Il n'y aurait pas de quartier particulier dans lesquels ne vivent que des immigrants d'arrivée récente ; on observerait plutôt que la cohabitation se fait sur une base multiethnique, « les quartiers dits ethniques jusqu'ici [...] se transforment de plus en plus en quartiers multiethniques par l'arrivée d'immigrants de toutes provenances ». (BAILLARGEON, 1997 : 16)³⁰

Cependant, BAILLARGEON, dans son ouvrage, pose une question en deux volets : d'abord, sur le taux de présence des francophones à l'échelle de la région de Montréal qui semble nécessaire pour réussir l'intégration des nouveaux immigrants en français et, ensuite, si cette présence est indispensable dans des territoires plus petits (que sont les quartiers) pour réussir l'intégration à la communauté francophone. Selon l'étude de GERMAIN et autres (1995),

« L'hétérogénéité des origines culturelles et linguistiques d'un quartier semble favoriser l'acceptation par les individus des valeurs communes de la société québécoise et l'usage du français comme langue commune de communication, beaucoup plus que ne pouvaient le faire les quartiers à forte concentration ethnique d'autrefois. Cette multiethnicité pourrait donc compenser la faible présence des francophones dans certains de ces quartiers. » (BAILLARGEON, 1997 : 17)

Dans un tout autre registre, les observations de SERRÉ (2000 : 45) le conduisent aux considérations suivantes : les lieux de résidence qui comptent moins de 30 % de francophones entraînent une nette anglicisation des immigrants. « Un quartier francophone situé dans un voisinage anglophone ne présentera pas la même dynamique linguistique qu'un autre situé dans un voisinage francophone, etc. ». Toutefois, pour de nombreux auteurs, il semble difficile de départager aussi nettement l'effet linguistique qui est dû au fait d'habiter tel ou tel quartier de résidence de l'effet qui serait dû au choix du quartier lui-même. En clair, est-ce l'environnement linguistique du quartier qui provoque la francisation ou l'anglicisation des immigrants ou si c'est le fait que l'immigrant choisisse son quartier de résidence en fonction de son orientation linguistique préalable, que cette dernière soit francotrope ou anglotrope ?

SERRÉ poursuit : la répartition spatiale des immigrants montre, de plus, « une tendance à la concentration dans les milieux comptant 30 % et plus d'immigrants ». (SERRÉ, 2000 : 40) En 1981, environ 40 % des immigrants vivaient dans ces quartiers ; en 1996, ce pourcentage s'élevait à près de 50 %. « Ce mouvement de concentration des allophones ne s'est pas accompagné d'une progression du caractère français des quartiers, bien au contraire. » (SERRÉ, 2000 : 41)

²⁹ Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (s.d.). *Localisation des populations immigrées et ethnoculturelles dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, 1991*. Recensement de 1991 : Données ethnoculturelles. Collection « Statistiques et indicateurs » n° 12, 256 p.

³⁰ Cette affirmation est corroborée par RENAUD, CARPENTIER et LEBEAU (1997 : 10).

Les transferts vers le français chez les allophones semblent évoluer selon la proportion de francophones et de francotropes dans le quartier ; inversement, ils évoluent vers l'anglais proportionnellement à la quantité d'immigrants et d'anglophones dans le quartier. (SERRÉ, 2000 : 58) Le français langue commune sera donc avant tout « porté » par les immigrants francotropes, qui représentent environ un immigrant sur deux, et par les jeunes immigrants allophones, environ un immigrant sur cinq. (SERRÉ, 2000 : 61) Il faudrait peut-être d'autres études pour faire la lumière sur l'influence réelle de la vie du quartier en francisation des immigrants!

QUATRIÈME PARTIE : LA VIE PARTICIPATIVE ET LA LANGUE

« On ne peut ignorer que "la dynamique de participation institutionnelle et d'identification à la société québécoise est plus complexe au Québec" (GAGNÉ et CHAMBERLAND, 1999 : 79) que dans un contexte sociolinguistique sans ambiguïté. L'apprentissage et l'usage du français par les immigrants non francophones ne vont pas de soi, compte tenu de la forte attraction de l'anglais : "la fragilité de la langue française est une donnée structurelle qui ne disparaîtra pas. Le Québec continuera d'évoluer dans le contexte nord-américain". » (COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX, 2001 : 11)

1. La citoyenneté

La « complexité » de l'identification à la société québécoise peut entraîner des comportements étonnants. En effet, d'après le recensement de 1991, le taux d'acquisition de la citoyenneté est supérieur au Québec (85 %) que dans les autres provinces du Canada (80 %). Le MRCI souligne lui aussi que les immigrants du Québec acquièrent plus vite leur citoyenneté que dans les autres provinces. (MRCI, 1997 : 218)

Chez les cohortes suivies par RENAUD pendant dix ans (RENAUD, GINGRAS, VACHON, BLASER, GODIN et GAGNÉ, 2001a : 128), la grande majorité des répondants ont obtenu la citoyenneté. L'accès à la citoyenneté se ferait particulièrement entre le milieu de la troisième année d'établissement et le milieu de la quatrième. Le niveau de scolarité du répondant aurait une influence sur l'obtention de la citoyenneté : « les plus scolarisés tendant à obtenir plus rapidement la citoyenneté que les moins scolarisés ». De plus, si un des conjoints obtient la citoyenneté, l'autre aura tendance à la demander également.

Toutefois, dans le contexte de cette recension, une question émerge : peut-on établir un lien entre l'usage du français comme langue publique commune par les néo-Québécois et l'acquisition de la citoyenneté ? En vérité, il semble bien qu'aucun auteur n'ait établi ce lien. L'acquisition de la citoyenneté de même que le vote sont des droits sans connotation linguistique³¹. Par ailleurs, la notion de citoyenneté a fréquemment été débattue depuis quelques années, notamment dans le journal *Le Devoir*, dans lequel sociologues, politicologues, etc. ont été invités à discuter de cette question, ce qui a largement fait avancer le débat.

Dans un mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Gérard BOUCHARD (2000) traite de la question du français sous plusieurs angles, dont celui de la citoyenneté. À cet égard, il tient des propos que nous pourrions qualifier d'éclairants en ce qui a trait au lien possible entre citoyenneté et langue :

³¹ On sait qu'aucune connaissance, même minimale, du français n'est exigée (par le gouvernement fédéral) au moment d'investir un néo-Québécois de sa qualité de citoyen.

« La francophonie québécoise se présente comme une matrice culturelle largement déployée qui accueille toutes les stratégies identitaires [...] et qui s'étend à tous les citoyens capables de communiquer dans la langue française, qu'elle soit leur langue maternelle, seconde ou tierce. Cette francophonie admet donc toutes les formes de participation. Ajoutons qu'au strict plan quantitatif, elle rejoint d'ores et déjà près de 95 % de la population québécoise. [...] Conçu de cette manière, le français peut à bon droit se donner comme langue de la citoyenneté, comme langue de la participation et de la démocratie. » (BOUCHARD, 2000 : 3)

Les jeunes répondants de l'étude de BEAULIEU (2003 : 262) « ont bien compris le message », pourrait-on dire :

« La *génération* 101 et la population qui forme la "nation distincte" québécoise se ressemblent de plus en plus. Les fils et les filles des *Canadiens français* du Québec et les fils et filles d'immigrants arrivés au Québec après l'adoption de la loi 101 ont des comportements et des aspirations similaires. [...] Ils bénéficient d'une double culture civique : celle de leurs parents et celle qu'ils partagent avec leurs amis ou dans leurs relations sociales au Québec. »

2. La participation civique

Les données de l'enquête ÉNI font état d'une forte participation des répondants aux élections provinciales de 1994 (77 %), à l'élection fédérale de 1997 (84 %) et au référendum de 1995 (87 %), etc. À noter toutefois une différence significative selon le sexe : les hommes sont davantage allés voter que les femmes, les répondants plus instruits davantage que les moins instruits. (RENAUD, GINGRAS, VACHON, BLASER, GODIN et GAGNÉ, 2001a : 139-140)

Le niveau de scolarité des immigrants au Québec (qui est élevé) joue en faveur d'une participation civique active ; ils se joignent aux activités d'organismes ou d'associations, aux comités d'école (qui, selon les dispositions de la Charte, devraient être des écoles de langue française), et « 74 % d'entre eux vont à l'école de leurs enfants pour rencontrer le professeur » (BENJAMIN, 2001 : 597). On constate aussi chez les répondants d'ÉNI après dix années de séjour une participation à diverses associations ou organismes non gouvernementaux ; chez les plus instruits, on remarque un engagement plus grand. « Une majorité vont à l'école de leurs enfants pour rencontrer les professeurs », quels que soient leur niveau de scolarité, leur âge ou leur sexe. (RENAUD, GINGRAS, VACHON, BLASER, GODIN et GAGNÉ, 2001a : 142-144)

Les jeunes de l'enquête de BEAULIEU (2003 : 262) s'engagent politiquement et se manifestent lors des scrutins, contrairement à ce que l'on pourrait penser. « Plus de 80 % des répondants déclarent avoir participé tant aux élections provinciales que fédérales. » Ils ont des discussions politiques entre amis et une perception positive de l'exercice de la démocratie au Québec ainsi que de l'égalité entre les personnes. Plus des deux-tiers des répondants « considèrent que le Québec forme une nation distincte du reste du Canada ».

« Il est intéressant de noter ici l'importance de la mobilisation des jeunes de la *génération* 101 pour des causes sociales. Les principales causes identifiées comme lieux de mobilisation sont des causes collectives et d'équité (pauvreté, racisme, paix, environnement). À noter également : la protection de la langue française a déjà mobilisé un répondant sur six (17 %). » (BEAULIEU, 2003 : 265)

3. Les réseaux sociaux des immigrants

Tel que défini par RENAUD et autres (2001a : 151), le réseau social inclut toutes les personnes avec lesquelles le répondant a un lien ; par exemple : réseau d'aide, soutien émotionnel, dépannage financier, aide concrète dans la recherche d'un logement ou d'un emploi, etc. La composition de ce réseau dépend « de l'ensemble des relations sociales qu'un individu peut établir avec son entourage ». À l'aide d'un indice composite, RENAUD et autres ont dégagé la caractéristique linguistique du réseau, c'est-à-dire la langue dominante des réseaux de chaque répondant :

« Les réseaux où on parle en français, en anglais et dans une autre langue (41,3 % des répondants), en français seulement (40,8 %), en anglais seulement (9,3 %), en français et en anglais (4,9 %), dans une autre langue (1,6 %) et en anglais et dans une autre langue (0,5 %). » (RENAUD et autres, 2001a : 154)

La dominante linguistique des réseaux sociaux des immigrants est donc l'usage du français.

4. L'adhésion aux valeurs

L'étude de JODOIN, MC ANDREW et PAGÉ (1997 : 26), menée en 1996 auprès d'élèves de la cinquième secondaire dans les écoles de langue française de l'île de Montréal, montre la forte adhésion des élèves immigrants ou issus de l'immigration aux valeurs civiques de la société québécoise, à l'importance accordée à l'ouverture envers les personnes de toutes origines et à l'égalité de statut entre hommes et femmes, de même que leurs attitudes favorables face à la société pluraliste.

À ce sujet, il serait intéressant de consulter l'étude de LAPERRIÈRE et autres (1994) portant sur les interrelations entre jeunes adolescents du secondaire à partir d'études de cas. Pour ces jeunes, l'espace pluraliste des écoles, étant donné leur haute diversité et les réseaux sociaux qu'elles permettent, favorise les échanges, assure la primauté de l'individu sur le groupe, une certaine revitalisation des cultures plurielles, de même qu'il fait émerger la nécessité des accommodements culturels et de la réciprocité des échanges. (BENJAMIN, 2001 : 597-598)

Une étude exploratoire de HELLY et VAN SCHENDEL (1997),

« Témoigne de l'attachement des immigrants au milieu de vie montréalais en comparaison avec d'autres métropoles nord-américaines. L'égalité de statut accordé aux femmes dans la société québécoise est aussi valorisée en regard de ce qui existe dans les pays d'origine, notamment pour ce qui est de l'accès à l'emploi. Cette perception est partagée autant par les femmes que par les hommes interrogés. Enfin, les participants de l'étude valorisent les chartes québécoise et canadienne qui interdisent la discrimination. » (BENJAMIN, 2001 : 598)

« Une enquête menée en 1996 auprès de la cinquième secondaire dans les écoles de langue française de l'île de Montréal montre aussi l'attachement profond des élèves à leur culture d'origine et à la culture québécoise, ainsi que leur accord avec l'obligation pour tous les Québécois et Québécoises d'aller à l'école française et de pouvoir maîtriser le français, langue commune (JODOIN, MC ANDREW et PAGÉ, 1997). » (BENJAMIN, 2001 : 586) L'étude de MC ANDREW et autres (1999) sur la concentration ethnique avait décelé chez les élèves de niveau secondaire une attitude positive à l'égard du français : selon ces derniers, pour vivre et travailler au Québec, il est essentiel de maîtriser le français. « La *génération* 101 a adopté le Québec, sa langue et sa culture politique. » (BEAULIEU, 2003 : 265)

BIBLIOGRAPHIE

- ALPALHAO, J. et DA ROSA, V.M.P. (1978). *Les Portugais du Québec. Éléments d'analyse socio-culturelle*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, cités dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 24.
- BAILLARGEON, M. (1997). *Immigration et langue*. Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Collection « Statistiques et indicateurs » n° 14, 114 p.
- BEAULIEU, I. (2003). « Le premier portrait des enfants de la loi 101. Sondage auprès des jeunes Québécois issus de l'immigration récente », dans *L'Annuaire du Québec 2004*, sous la direction de Michel Venne, Montréal, Éditions Fides, 1007 p.
- BÉLAND, P. (1991). *L'usage du français au travail. Situation et tendances*. Québec, Conseil de la langue française, 205 p., cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 21.
- BENJAMIN, C. (2001). « La participation des immigrants et de leurs descendants à la société québécoise », dans Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec. Données et analyses, Édition 2001*. Montréal, Collection « Les conditions de vie », 629 p.
- BOUCHARD, G. (2000). *Le français comme langue de la citoyenneté et vecteur d'intégration culturelle au Québec*. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, novembre.
- CALDWELL, G. (1983). *Les études ethniques au Québec*. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection « Instruments de travail » n° 8, cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 19, 25.
- CALDWELL, G. (1994). *Immigration Incorporation in Montreal in the Seventies*. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 19, 25.
- CASTONGUAY, C. (2001a). « Assurer l'avenir du français au Québec et au Canada. Une réforme politique d'envergure s'impose », dans *Le Devoir*, rubrique « Idées », p. A-9, 5 janvier.
- CASTONGUAY, C. (2001b). *La langue parlée au foyer : Signification pour l'avenir du français et tendances récentes*. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, journée thématique « Enjeux démographiques », 25 janvier.
- CASTONGUAY, C. (2001c). « Transferts linguistiques à Montréal. L'impact du libre choix au cégep », dans *Le Devoir*, rubrique « Idées », p. A-11, 2 mars.
- CHUNG, J.H. et YIM, S.-S. (1993). *Initiation à la société québécoise pour un immigrant. Communauté coréenne du Grand Montréal*. 108 p., cités dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 17.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2001). *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique citoyenne*. Québec, Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 285 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1995). *Indicateurs de la langue du travail au Québec, édition 1994*. Québec, Gouvernement du Québec, 156 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1999a). *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport synthèse*. Québec, Gouvernement du Québec, 39 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1999b). *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport de recherche*. Québec, Gouvernement du Québec, 123 p.

- CONSTANTINIDES, S. (1983). *Les Grecs du Québec. Analyse historique et sociologique*. Éditions le Métèque, Collection « Identités ethnoculturelles », 248 p., cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 17.
- DESCHAMPS, G. (1985). *Étude longitudinale sur l'adaptation socio-économique des réfugiés indochinois au Québec : La deuxième année de séjour. Cahier n° 3*. Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 122 p. + annexes, cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 17, 21.
- DESCHAMPS, G. (1987). « Adaptation économique des réfugiés indochinois de la seconde vague (1979-1980) : L'exemple du Québec », dans B. Kwok et L.-J. Dorais, *Adaptation linguistique et culturelle : L'expérience des réfugiés d'Asie du sud-est au Québec*. Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, p. 57-88, cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 28.
- GAGNÉ, M. (1989). « L'insertion de la population immigrée sur le marché du travail au Québec. Éléments d'analyse des données de recensement », dans *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 21/61, p. 153-164, citée dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 28.
- GAGNÉ, M. et CHAMBERLAND, C. (1999). « L'évolution des politiques d'intégration et d'immigration au Québec », dans *Les politiques d'immigration et d'intégration au Canada et en France : Analyses comparées et perspectives de recherche, Actes du séminaire, Montréal, 20-22 mai 1998*, p. 71-89, citées aussi dans BENJAMIN, 2001 : 583.
- GERMAIN, A. et autres (1995). *Cohabitation interethnique et vie de quartier*. Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Collection « Études et recherches » n° 12, 534 p.
- GODIN, J.-F. (2004) (sous la supervision de G. Pinsonneault). *L'insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996. Rapport synthèse*. Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 60 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (s.d.). *L'immigration au Québec. Un choix de développement. Consultation 2001-2003* : 12.
- HELLY, D., VAN SCHENDEL, N. et INRS-CULTURE et SOCIÉTÉ (1997). *Sens d'appartenance d'immigrés à la société québécoise, 1995-1996*. Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, (Document de travail), 145 p., cités dans BENJAMIN, 2001 : 598.
- JODOIN, M., MC ANDREW, M. et PAGÉ, M. (1997). *Le vécu scolaire et social des élèves scolarisés dans les écoles secondaires de langue française de l'île de Montréal : Une analyse comparative*. Montréal, Université de Montréal, Centre d'études ethniques, (Document de travail), 117 p.
- LACHANCE, L. (1994). *La consommation des médias par les communautés culturelles. Analyses secondaires des données Crop-Omnibus multiculturel de Montréal 1991*. Québec, Les Publications du Québec, citée dans MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, 1997 : 66.
- LAMARRE, P. (2001). *Le multilinguisme des jeunes allophones québécois : Ressource sociétale et défi éducatif*. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 26 janvier.
- LAPERRIÈRE, A. et autres (1994). « L'émergence d'une nouvelle génération cosmopolite ? », dans *Revue internationale d'action communautaire*, 31/71, printemps, p. 171-184, cités dans BENJAMIN, 2001 : 597-598.

- LASRY, J.-C. M. (1982). « Une diaspora francophone au Québec. Les Juifs séfarades », dans *Questions de culture. Migrations et communautés culturelles* n° 2. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, p. 113-138, cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 28.
- LEDOYEN, A. (1992). *Montréal au pluriel. Huit communautés ethnoculturelles de la région montréalaise*. Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, Collection « Documents de recherche » n° 32, 329 p., citée dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 26, 28.
- MANÈGRE, J.-F. (1993). *L'immigration et le marché du travail. Un état de la question*. Montréal, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 173 p., cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 28.
- MC ANDREW, M. (2002). « La loi 101 en milieu scolaire : Impacts et résultats », dans *Revue d'aménagement linguistique – Hors série – Automne*, 14 p.
- MC ANDREW, M., VELTMAN, C., LEMIRE, F. et ROSSELL, J. (1999). *Concentration ethnique et usages linguistiques en milieu scolaire*. Montréal, Immigration et métropoles, juin, 127 p.
- MCALL, C. (1992). « Langues et silence : Les travailleurs immigrés au Québec et la sociologie du langage », dans *Sociologie et sociétés*, vol. XXIV n° 2, p. 117-130, cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 22.
- MCCNICOLL, C. (1993). *Montréal, une société multiculturelle*. Paris, Éditions Belin, 320 p., citée dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 24.
- MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION (1990). *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Québec, Gouvernement du Québec, 87 p.
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (1997). *Situation de l'immigration au Québec : Analyses statistiques du recensement de 1991*. (Document de travail), septembre, 276 p.
- MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (2004). *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2004*. Montréal, Gouvernement du Québec, 8 p.
- MONNIER, D. (1993). *Les choix linguistiques des travailleurs immigrants et allophones. Rapport d'une enquête réalisée en 1991*. Québec, Les Publications du Québec, dossiers du Conseil de la langue française n° 37, 293 p., cité aussi dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 14, 21, 29, et dans MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION, 1997 : 62, 64.
- PAGÉ, M. (2001). *Citoyenneté et langue publique commune*. Communication présentée au colloque « Les enjeux démographiques et l'intégration des immigrants », organisé pour la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 19 janvier.
- PAILLÉ, M. (1981). « Quelques caractéristiques démo-linguistiques des Québécois de langue maternelle grecque », dans *Cahiers québécois de démographie*, vol. 10 n° 2, p. 307-338.
- PAILLÉ, M. (2001). *Le français à Montréal : Effets de la francisation et facteurs démographiques*. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, journée thématique « Enjeux démographiques », 26 janvier.
- PICHÉ, V. et BÉLANGER, L. (1995). *Une revue des études québécoises sur les facteurs d'intégration des immigrants*. Montréal, Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MAIICC), Collection « Notes et documents » n° 5, 52 p.

- POLÈSE, M. et BÉRARD, D. (1978). *Caractéristiques des immigrants au Québec à l'admission et potentiel d'intégration, 1968-1974*. Québec, Gouvernement du Québec, Collection « Études et documents » n° 1, 23 p., cités dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 27.
- RENAUD, J., CARPENTIER, A. et LEBEAU, R. (1997). *Les grands voisinages ethniques dans la région de Montréal en 1991 : Une nouvelle approche en écologie factorielle*. Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Collection « Études et recherches » n° 17, 82 p.
- RENAUD, J., GINGRAS, L., VACHON, S., BLASER, C., GODIN, J.-F. et GAGNÉ, B. (2001a). *Ils sont maintenant d'ici ! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*. Québec, Les Publications du Québec, Collection « Études, recherches et statistiques » n°4, 197 p.
- RENAUD, J. (2001b). « Nouveaux immigrants au Québec. Du français minoritaire au français dominant ». Rencontre annuelle des organismes francophones de gestion linguistique. Séminaire sur *L'intégration des migrants en terre francophone : Aspects linguistiques et sociaux*. France, Neuchâtel, 4-5 décembre.
- SERRÉ, P. (2000). *Impact de la minorisation appréhendée des francophones de l'île de Montréal sur l'assimilation linguistique des allophones*. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 12 décembre.
- STE-MARIE, G. (2000). *Présence au Québec et dans les régions en 2000 de l'immigration récente*. Montréal, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, (Document de travail), 119 p., citée dans BENJAMIN, 2001 : 577.
- TERMOTE, M., avec la collaboration de LEDENT, J. (1999). *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI^e siècle. Implications pour le français, langue d'usage public*. Rapport de recherche soumis au Conseil de la langue française. Montréal, INRS-Urbanisation, septembre, 195 p.
- VELTMAN, C. (1985a). « La politique linguistique québécoise et le comportement des jeunes Québécois d'origine grecque et portugaise », dans *Cahiers québécois de démographie*, vol. 14 n° 1, p. 99-109, cité dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 24.
- VELTMAN, C. (1985b). *L'intégration sociolinguistique des Québécois d'origine portugaise*. Montréal, UQAM et INRS-Urbanisation, 107 p.
- VELTMAN, C. et IOANNOU, T. (1984). *Les Grecs du quartier Parc-Extension : Insertion linguistique dans la société d'accueil*. Montréal, INRS-Urbanisation, Collection « Études et documents » n° 40, 106 p.
- VELTMAN, C. et PANNETON, C. (1989). « L'intégration linguistique des immigrants allophones de la région métropolitaine de Montréal », dans *Actes du séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie*. Québec, Les Publications du Québec, p. 319-334, cités dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 17, 28.
- VELTMAN, C. et PARÉ, O. (1985). *L'insertion sociologique des Québécois d'origine portugaise*. Montréal, INRS-Urbanisation, Collection « Études et documents » n° 44, 113 p., cités aussi dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 24.
- VELTMAN, C. et PARÉ, S. (1993). *L'adaptation linguistique des immigrants de la décennie 1980*. Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Collection « Études et recherches » n° 7, 218 p., cités aussi dans PICHÉ et BÉLANGER, 1995 : 21.